

ROYAUME DU MAROC



acaps

هيئة مراقبة التأمينات والاحتياط الاجتماعي
المملكة المغربية
Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale

RAPPORT ANNUEL

Secteur de la

Prévoyance Sociale

20 21

Sommaire

A. Missions de l’Autorité en matière de prévoyance sociale	5
1. Missions.....	5
2. Organismes sous contrôle.....	5
B. Cadre général et présentation du secteur de la prévoyance sociale	6
C. Faits marquants	8
D. Environnement national	9
PARTIE I : SECTEUR DE LA RETRAITE	11
A. Démographie	13
1. Régimes de base.....	13
2. Régimes complémentaires.....	15
B. Données financières	16
1. Régimes de base.....	16
2. Régimes complémentaires.....	18
C. Pérennité financière	20
PARTIE II : ASSURANCE MALADIE OBLIGATOIRE DE BASE ET SECTEUR DE LA MUTUALITÉ	23
A. Assurance maladie obligatoire de base	25
1. Démographie	25
2. Données financières	26
B. Secteur de la mutualité	27
1. Démographie	27
2. Données financières	28
PARTIE III : CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D’ASSURANCES	29
PARTIE IV : CAHIER STATISTIQUE	33
A. Secteur de la retraite	34
B. Assurance maladie obligatoire de base	42
C. Secteur de la mutualité	48
Liste des figures	53
Liste des tableaux	53
Annexes	55
Annexe 1. Glossaire.....	57
Annexe 2. Sigles et Abréviations.....	60
Annexe 3. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes de retraite.....	62

A. Missions de l'Autorité en matière de prévoyance sociale

1. Missions

Personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière, l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS) exerce le contrôle et la supervision sur les organismes de prévoyance sociale. L'objectif ultime à travers sa mission est de veiller à la protection des droits des assurés, adhérents et bénéficiaires des organismes soumis à son contrôle. Cette mission consiste principalement à :

- Contrôler les caisses qui gèrent des régimes de retraite et les organismes gestionnaires des régimes de l'assurance maladie obligatoire et veiller à la pérennité de ces régimes ;
- Contrôler les sociétés mutualistes conformément aux dispositions du dahir n° 1-57-187 du 24 Joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité ;
- Suivre les pratiques des organismes de prévoyance sociale et instruire les réclamations relatives aux opérations pratiquées par ces organismes.

2. Organismes sous contrôle

Sont soumis au contrôle de l'Autorité :

- Les organismes de droit public qui pratiquent ou gèrent des opérations de retraite régis par une loi spécifique (CMR, CNSS et RCAR) ;
- Les sociétés mutuelles de retraite qui gèrent les opérations de retraite fonctionnant par répartition ou par répartition et capitalisation (CIMR) ;
- Les Caisses internes au sein de personnes de droit public gérant des régimes de retraite qui fonctionnent par répartition ou par répartition et capitalisation (BAM et ONEE) ;
- Les organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire de base (CNOPS et CNSS) ;
- Les sociétés mutualistes régies par le dahir du 12 novembre 1963 précité, à l'exception de celles constituées dans les Forces Armées Royales et dans les Forces Auxiliaires ;
- La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA).

B. Cadre général et présentation du secteur de la prévoyance sociale

En application des dispositions de l'article 9 de la loi n° 64-12 portant sa création, l'ACAPS publie annuellement un rapport sur le secteur de la prévoyance sociale. Ce rapport présente l'activité des organismes de retraite, des organismes gestionnaires de l'assurance maladie obligatoire de base et des sociétés mutualistes à travers la description de l'évolution de leurs principaux agrégats et indicateurs démographiques et financiers.

Le secteur de la retraite est composé de sept régimes de base, à savoir, les régimes des pensions civiles et militaires gérés par la Caisse marocaine des retraites (CMR-RPC et CMR-RPM), le régime général du Régime collectif d'allocation de retraite (RCAR-RG), le régime de la sécurité sociale et le régime des pensions des travailleurs non-salariés¹ gérés par la CNSS ainsi que deux régimes de retraite internes de Bank Al Maghrib (BAM) et de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable² (ONEE). Le système de retraite comporte également trois régimes complémentaires facultatifs : le régime de la Caisse interprofessionnelle marocaine de retraite (CIMR), le régime complémentaire du RCAR (RCAR-RC) pour les affiliés du régime général RCAR-RG, ainsi que le régime ATTAKMILI géré par la CMR, destiné aux affiliés des régimes des pensions civiles et militaires.

En termes de prestations, les deux régimes gérés par la CMR (CMR-RPC et CMR-RPM) octroient des pensions de retraite (vieillesse), des pensions d'invalidité, des pensions de survivants et des allocations familiales aux bénéficiaires de pensions.

Les prestations du régime de la sécurité sociale géré par la CNSS sont réparties en trois branches :

- La branche long-terme (pension de vieillesse, pension d'invalidité et pension de survivants) ;
- La branche allocations familiales (prestations octroyées aussi bien aux actifs cotisants du régime qu'aux bénéficiaires de pensions) ;
- La branche court-terme qui englobe les indemnités de maladie et accidents (non régies par la législation sur les accidents de travail et maladies professionnelles AT/MP), de maternité, les indemnités de perte d'emploi (IPE) ainsi que les allocations en cas de décès.

Le RCAR sert à ses affiliés des pensions de retraite, d'invalidité et de décès et ce, au titre des deux régimes général et complémentaire. Le régime général sert, en outre, des allocations familiales aux bénéficiaires de pensions.

Pour leur part, les régimes spéciaux (régime interne de BAM et celui de l'ONEE) assurent à leurs affiliés les mêmes prestations que celles des régimes à caractère général, à savoir des pensions de vieillesse, de survivants, et d'invalidité ainsi que des allocations familiales.

En ce qui concerne les prestations de la CIMR, elles regroupent principalement les pensions de retraite et d'invalidité et d'ayants droit (survivants), avec la possibilité de liquider une partie des droits sous forme de capital.

L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO), instaurée par la loi n° 65-00 portant code de la couverture médicale de base, est composée de quatre régimes, à savoir :

¹ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques et financières concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

² Régime semi fermé depuis 2001 et auquel sont affiliés les salariés de la branche électricité. Les salariés de la branche eau sont affiliés au régime des pensions civiles (CMR-RPC).

- Un régime pour les salariés et les titulaires de pension du secteur privé (AMO-CNSS) et un régime pour les travailleurs non-salariés³ (AMO-TNS) gérés par la CNSS ;
- Un régime pour les salariés et les titulaires de pension des secteurs public et semi public (AMO-CNOPS) et un régime au profit des étudiants (AMO-Etudiants), gérés par la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale ;

L'AMO donne aux assurés le droit au remboursement ou à la prise en charge directe des frais de soins curatifs, préventifs et de réhabilitation.

Le secteur de la mutualité est constitué, quant à lui, de 28 sociétés mutualistes (y compris la CNOPS), dont 24 sont soumises au contrôle de l'Autorité. Celles-ci assurent à leurs adhérents et aux membres de leurs familles une couverture médicale de base et/ou complémentaire ainsi qu'une couverture contre les risques de décès, de vieillesse, d'invalidité et d'accidents dans le cadre de caisses autonomes. Les sociétés mutualistes peuvent également créer et gérer des œuvres sociales au profit de leurs adhérents et des membres de leurs familles.

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) a été créée par le dahir n° 1-59-301 du 27 octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par la loi n° 85-12 promulguée par le dahir n° 1-14-131 du 31 juillet 2014, est chargée de la gestion des rentes allouées en réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, des accidents de la circulation et des accidents de droit commun. Elle peut également gérer des régimes de retraites créés en vertu de législations spécifiques et, à ce titre, elle gère le RCAR, comme elle peut gérer pour compte d'autres régimes ou prestations. Elle est, par ailleurs, habilitée à consentir des assurances portant exclusivement sur des produits de capitalisation.

Ce rapport décrit l'évolution des principaux agrégats démographiques et financiers des organismes de prévoyance sociale⁴ au titre de l'exercice 2021 à l'exception du secteur de la mutualité pour lequel la description portera sur l'exercice 2020 et s'effectuera sur la base des données des sociétés mutualistes soumises au contrôle de l'Autorité qui ont communiqué à cette dernière leurs données.

³ Le présent rapport ne tient pas compte des données démographiques et financières concernant ce régime, qui ne sont pas encore disponibles.

⁴ Pour la CMR, le présent rapport décrit uniquement, et sauf mention contraire, le régime CMR-RPC. Pour la CNSS, il englobe les trois branches de la sécurité sociale (branche long terme, Allocations familiales et la branche court terme).

C. Faits marquants

L'année 2021 a été particulièrement riche sur le plan réglementaire avec la publication au Bulletin officiel de plusieurs textes relatifs à la prévoyance sociale :

- Le 11 mars 2021** Le décret n° 2-21-06 pris pour l'application de certaines dispositions du dahir n° 1-59-301 instituant une Caisse nationale de Retraites et d'Assurances, ainsi que l'arrêté du ministre de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration (MEFRA) n° 34-21 pris pour l'application des dispositions des articles 4 et 5 dudit décret (*BO n° 6968*).
- Le 5 avril 2021** La loi-cadre n° 09-21 relative à la protection sociale. Cette loi vise à généraliser la protection sociale à l'ensemble des citoyens marocains, avec comme finalité notamment de réduire la pauvreté, lutter contre la vulnérabilité et appuyer le pouvoir d'achat des ménages (*BO n° 6975*).
- Le 10 mai 2021** Le décret n° 2-20-803 pris pour l'application des lois n° 98-15 et 99-15 en ce qui concerne les architectes (*BO n° 6985*).
- Le 22 juillet 2021** Les lois n° 30-21 et 31-21 modifiant et complétant respectivement la loi n° 98-15 relative au régime de l'assurance maladie obligatoire de base et la loi n° 99-15 instituant un régime de pensions pour les catégories des professionnels, des travailleurs indépendants et des personnes non salariées exerçant une activité libérale (*BO n° 7006*).
- Le 02 août 2021** La loi n° 01-21 relative à l'assujettissement des cadres des Académies régionales d'éducation et de formation au régime des pensions civiles institué par la loi n° 011-71 (*BO n° 7009*).
- Le 19 août 2021** Les décrets n° 2-20-935 et n° 2-20-936 modifiant et complétant les décrets fixant les modalités d'application des régimes général et complémentaire du RCAR (*BO n° 7014*).
- Le 22 octobre 2021** Les décrets fixant les compétences de chaque membre du gouvernement, ainsi que les structures administratives placées sous leurs tutelles. A ce titre, la tutelle de la Caisse nationale de sécurité sociale et celle de la caisse marocaine de l'assurance maladie, qui était auparavant assurée par le ministre chargé de l'emploi, relève désormais du Ministre chargé des Finances (*BO n° 7032-bis*).
- Le 30 novembre 2021** Les décrets pris pour l'application des lois n° 98-15 et 99-15 en ce qui concerne plusieurs catégories de travailleurs non-salariés : Auto-entrepreneurs, personnes soumises au régime de la CPU, commerçants et artisans qui tiennent une comptabilité, médecins, auxiliaires médicaux, dentistes, pharmaciens et notaires (*BO n° 7043 bis*).
- Le 23 décembre 2021** Les décrets pris pour l'application des lois n° 98-15 et 99-15 en ce qui concerne les topographes et les vétérinaires (*BO n° 7050*).

D. Environnement national⁵

Après une récession de 7,2% enregistrée en 2020 due principalement à la crise sanitaire et à la sécheresse, l'économie nationale a connu un rebond en 2021 de 7,9% sous l'effet essentiellement de la levée des restrictions sanitaires et des bonnes conditions climatiques qui ont caractérisé la campagne agricole. En effet, la valeur ajoutée agricole a enregistré une expansion de 17,8% dépassant ainsi son niveau d'avant crise, celle non agricole a également été marquée par une hausse de 6,6%. La demande intérieure a connu une nette amélioration avec une contribution positive à la croissance à hauteur de 9,8 points contre une contribution négative de la composante extérieure de la demande à hauteur de 1,8 point de la croissance.

S'agissant de la situation du marché de travail, le nombre des actifs a enregistré une progression de 309 mille personnes durant l'année 2021 induisant une hausse du taux d'activité à 45,3% contre 44,8% enregistré en 2020. Le taux d'activité des hommes s'est situé à 70,4% au même niveau que celui de l'année précédente alors que celui des femmes s'est accru de 100 points de base pour se situer à 20,9%. Malgré la création nette de 230 mille emplois, l'augmentation de la population active en 2021 de 309 mille personnes a induit une augmentation du taux de chômage de 40 points pour se situer à 12,3% contre 11,9% une année auparavant. La population active occupée a ainsi atteint 10,77 millions de personnes contre 10,54 millions en 2020. Elle est constituée de 51,8% de salariés contre une proportion de 50,7% une année auparavant.

L'indice annuel moyen des prix à la consommation (base 2017) s'est établi en 2021 à 103,9 contre 102,5 en 2020, soit un taux d'inflation de 1,4% contre 0,7% enregistré une année auparavant. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation de l'indice des produits non alimentaires de 1,8% et de 0,8% pour l'indice des produits alimentaires. L'indice des prix des dépenses de santé s'est situé, quant à lui, à 101,8 contre 101,6 en 2020 enregistrant ainsi une légère hausse de 0,2% entre les deux exercices.

Dans un contexte marqué par la reprise économique, le déficit budgétaire est passé de 7,1% du PIB en 2020 à 5,9% en 2021 marquant un redressement de la situation des finances publiques. Cette amélioration survient à la suite de la hausse des recettes ordinaires de 10,0% par rapport à 2020 contre une hausse des dépenses ordinaires de 9,5%. Le financement du besoin du Trésor s'est effectué principalement à travers le financement intérieur à hauteur de 67,5 milliards de dirhams, dont 43,6 milliards de levées nettes sur le marché des adjudications. L'encours global des adjudications des bons du Trésor a atteint ainsi 646,6 milliards de dirhams en hausse de 7,6% par rapport à son niveau à fin 2020. Pour sa part, l'encours de la dette privée a enregistré une progression de 3,8% pour se situer à 250,6 milliards de dirhams. Les sociétés financières restent les principales émettrices avec 63,2% de l'encours global. Les émissions de l'exercice, d'un montant de 59,6 milliards de dirhams, sont restées également dominées par celles des sociétés financières avec une part de 76,1%. Après un repli de 41,7 milliards de dirhams en 2020, la capitalisation boursière a connu un accroissement de 105,7 milliards en 2021 pour se situer à 690,7 milliards de dirhams représentant ainsi 53,8% du PIB.

Indicateurs Clés de l'environnement économique et financier

PIB au prix courant :	1 284,2 Mds Dhs (+7,9%)	Dépenses de santé (%PIB):	5,5% (2018)
Taux d'activité :	45,3% (+0,5 point)	Encours des adjudications du Trésor (%PIB) :	50,3%
Taux de chômage :	12,3% (+0,4 point)	Dettes privée interne (%PIB) :	19,5%
Taux d'inflation :	1,4% (+0,7 point)	Capitalisation boursière (%PIB) :	53,8%

⁵ Sources des indicateurs : HCP – Rapport annuel de Bank Al Maghrib 2021

Partie I

Secteur de la
retraite

A. Démographie

1. Régimes de base

Les employeurs adhérents aux régimes de retraite de base ont atteint à fin 2021 un effectif de 297,8 mille adhérents dont 98,2% relèvent du secteur privé. Pour ces derniers, les entreprises opérant dans le secteur du commerce représentent 25,5% de cet effectif, suivies par les entreprises de la construction et des services avec respectivement 16,6% et 16,5% des adhérents du régime général de la sécurité sociale.

Les régimes de retraite de base ont couvert 4,3 millions d'actifs cotisants, en hausse de 5,0% par rapport à 2020 grâce notamment à l'accroissement de l'effectif des salariés du secteur privé couverts par la CNSS de 5,9% pour atteindre 3,5 millions de salariés contre 3,3 millions en 2020. Le régime CMR-RPC a couvert 707,0 mille actifs en hausse de 12,9% par rapport à l'année précédente, notamment à la suite de l'intégration des enseignants des Académies Régionales d'Education et de Formation (AREF)⁶ à ce régime au lieu du régime général du RCAR. Ce dernier a enregistré par conséquent une baisse des actifs cotisants pour se situer à fin 2021 à 118,6 mille actifs contre 187,2 mille en 2020. En termes de flux, l'effectif des nouveaux cotisants au sein des trois régimes de base s'est établi à 761,4 mille cotisants, représenté à hauteur de 36,8% par des femmes.

La population des bénéficiaires de pensions (retraités, conjoints et orphelins) a atteint, quant à elle, un effectif de 1,3 million de personnes en hausse de 5,7% par rapport à 2020. Cet effectif est constitué à hauteur de 67,6% des retraités principaux suivis des conjoints et des orphelins avec des parts respectives de 27,0% et 5,4%. La répartition des retraités principaux entre les régimes de base fait ressortir une prépondérance de ceux bénéficiant de pension auprès de la CNSS qui représentent 53,1% contre 35,9% pour le régime CMR-RPC, 10,1% pour le RCAR-RG et 1,0% pour les régimes internes. En termes de flux, les nouveaux retraités principaux ont atteint un effectif de 64,5 mille personnes en progression de 13,2% par rapport à 2020.

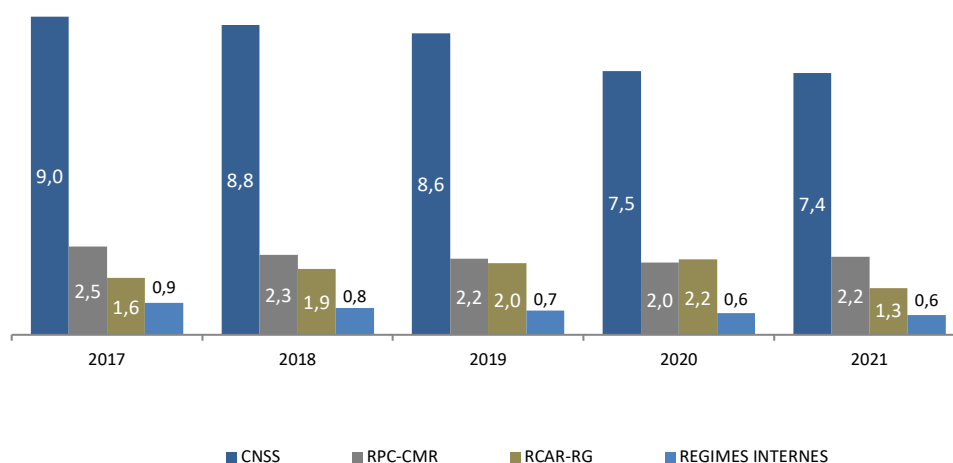
Le taux de couverture de la population active occupée par un régime de retraite de base⁷ s'est établi à 43,5% contre 42,4% une année auparavant, soit une hausse de 1,1 point par rapport à 2020 et de 0,4 point en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. Bien qu'elles aient un taux d'activité faible au niveau national (20,9%), les actifs occupés de sexe féminin jouissent d'une couverture plus large avec un taux de 62,3% contre 39,1% pour leurs homologues hommes.

Le rapport démographique moyen des régimes de retraite de base s'est situé à 4,9 actifs cotisants pour un retraité, soit le même rapport constaté en 2020. Ce rapport est de 7,4 actifs pour un retraité pour la CNSS contre 2,2 et 1,3 actifs pour un retraité respectivement pour le régime CMR-RPC et le RCAR-RG.

⁶ Loi n° 01.21 relative à l'assujettissement des cadres des Académies régionales d'éducation et de formation au régime des pensions civiles publiée au bulletin officiel le 26 juillet 2021.

⁷ Ce taux tient compte de la population couverte dans le cadre du CMR-RPM.

Figure 1 : Rapport démographique des régimes de base



Indicateurs Clés de la démographie des régimes de retraite de base

Adhérents :	297,8 mille (+8,3%)	Retraités principaux :	887,3 mille (+5,2%)
Actifs cotisants :	4,3 millions (+5,0%)	Dont nouveaux retraités :	64,5 mille (+13,2%)
Dont nouveaux actifs cotisants :	761,4 mille (+32,4%)	Taux de couverture :	43,5% (+1,1 point)
Bénéficiaires :	1,3 million (+5,7%)	Rapport démographique :	4,9 actifs pour un retraité

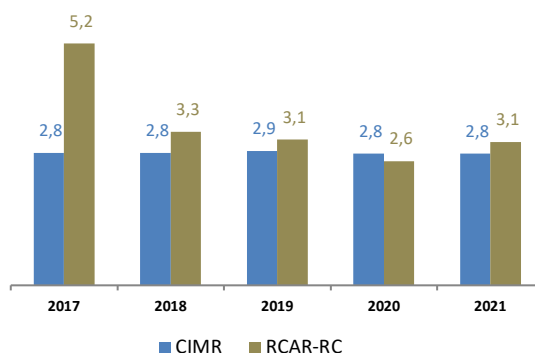
2. Régimes complémentaires⁸

La couverture complémentaire bénéficie à 417,2 mille actifs cotisants contre 401,0 mille en 2020. Les actifs cotisants de la CIMR, qui représentent 93,5% de cet effectif, ont enregistré une progression de 2,6% par rapport à 2020. Parmi les actifs cotisants de la CNSS, 11,1% disposent d'une couverture complémentaire auprès de la CIMR. Les salariés du secteur des activités financières et d'assurance représentent la plus grande proportion en termes de couverture complémentaire avec 74,9%, suivis par les actifs cotisants des secteurs de transport et entreposage et de commerce avec respectivement 34,5% et 16,8%. En termes de flux, l'effectif des nouveaux cotisants s'est élevé à 51,6 mille personnes en 2021 en progression de 20,1% par rapport à 2020.

Les bénéficiaires des régimes complémentaires ont atteint un effectif de 202,0 mille personnes (en hausse de 3,7% par rapport à 2020) dont 95,2% relèvent de la CIMR. Les retraités principaux représentent 73,1% de cet effectif alors que les conjoints survivants et les orphelins représentent des parts respectives de 26,5% et 0,4%. Pour les retraités principaux, 9,8% de ceux relevant du régime de base RCAR-RG disposent d'une pension complémentaire, alors qu'au niveau du secteur privé cette proportion s'est établie à 29,5%.

Les rapports démographiques des deux régimes complémentaires CIMR et RCAR-RC se sont établis en 2021 à 2,8 et 3,1 actifs pour un retraité respectivement.

Figure 2 : Rapport démographique des régimes de retraite complémentaires



Indicateurs Clés de la démographie des régimes de retraite complémentaires

Actifs cotisants :	417,2 mille (+4,0%)	Taux de couverture complémentaire des actifs des régimes de base :	11,3% (+0,1 point)
Bénéficiaires :	202,0 mille (+3,7%)	Taux de couverture complémentaire des retraités des régimes de base :	26,4% (-0,7 point)
Retraités principaux :	147,7 mille (+3,3%)	Rapport démographique :	2,8 actifs pour un retraité

⁸ L'ACAPS ne dispose pas des données démographiques du régime ATTAKMILI

B. Données financières

1. Régimes de base

Les régimes de retraite de base ont collecté un montant de 58,1 milliards de dirhams de cotisations, en hausse de 6,9% par rapport à 2020. Les cotisations collectées par la CNSS ont atteint 28,5 milliards de dirhams, en hausse de 15,5%. Celles du régime CMR-RPC se sont élevées à 25,5 milliards de dirhams (+0,8%) et celles RCAR-RG ont atteint un montant de 3,8 milliards de dirhams (-6,2%). Les cotisations collectées par les régimes internes se sont situées, quant à elles, à 332,0 millions de dirhams, en baisse de 1,5% par rapport à leur niveau de 2020.

De leur côté, les prestations de ces régimes se sont élevées à 65,7 milliards de dirhams en progression de 3,3% par rapport à 2020. Sur les cinq dernières années, ces prestations ont enregistré une évolution annuelle moyenne de 9,1% contre une moyenne de 6,6% pour les cotisations. Les prestations servies par le régime CMR-RPC, ont connu une hausse de 1,7% par rapport à 2020 pour se situer à 33,2 milliards de dirhams. Pour la CNSS et le régime RCAR-RG, les prestations se sont élevées respectivement à 24,0 milliards et 7,1 milliards de dirhams, en hausse de 4,7% et 6,0% par rapport à 2020. Les prestations des deux régimes internes ont atteint 1,4 milliard de dirhams, en hausse de 4,1% par rapport à 2020.

Le déficit technique⁹ s'est ainsi situé à 7,5 milliards de dirhams contre 9,2 milliards en 2020. Cette amélioration incombe principalement au solde technique de la CNSS qui a enregistré une nette amélioration, passant d'un excédent de 1,8 milliard à 4,5 milliards de dirhams. Cette amélioration est due principalement à une opération d'assainissement des comptes de la CNSS qui a consisté en le transfert d'une part importante du solde du compte de régularisation actif au compte des affiliés créditeurs, suite au constat qu'il s'agit de cotisations reçues non affectées. Pour les deux régimes CMR-RPC et RCAR-RG, les déficits techniques se sont aggravés pour se situer à 7,7 milliards et 3,3 milliards de dirhams respectivement contre des déficits de 7,4 milliards et 2,6 milliards de dirhams en 2020.

Pour sa part, le solde financier¹⁰ excédentaire des régimes de base de 11,6 milliards de dirhams, en progression de 1,0% par rapport à l'exercice précédent, a permis d'enregistrer un excédent global¹¹ de 1,1 milliard de dirhams. Les soldes globaux des deux régimes CMR-RPC et RCAR-RG ont accusé une baisse de 2,0% et 27,2% respectivement par rapport à l'exercice précédent pour se situer à - 4,0 milliards et 1,8 milliard de dirhams en 2021. Pour la CNSS, le solde global s'est élevé à 4,1 milliards de dirhams au lieu de 3,7 milliards une année auparavant.

Les réserves constituées par ces régimes se sont élevées à 270,9 milliards de dirhams contre 268,5 milliards en 2020. Sur les cinq dernières années, ces réserves ont enregistré une progression annuelle moyenne de 2%. Les réserves du régime CMR-RPC se sont situées à 75,0 milliards de dirhams, enregistrant une baisse de 5,0% par rapport à 2020 et de 3,0% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. Ceux du RCAR-RG ont atteint un montant de 115,5 milliards de dirhams, enregistrant une progression de 4,2% par rapport à l'exercice précédent. Quant à la réserve de sécurité de la CNSS, elle s'est établie à 75,4 milliards de dirhams, en progression de 1,3% par rapport à 2020. Les placements effectués par ces régimes se sont élevés, quant à eux, à 260,2 milliards de dirhams. Leur structure est caractérisée par une prépondérance des valeurs de taux avec une part de 46,5%, suivies par les dépôts en comptes indisponibles et les actions et parts sociales avec des parts respectives de 29,0% et 17,2%.

⁹ Solde technique = Différence entre les cotisations et les prestations.

¹⁰ Solde financier = Différence entre les produits et les charges des placements.

¹¹ Solde global = Solde technique + solde financier + frais de gestion du régime.

Figure 3 : Evolution du solde technique des régimes de base (en milliards de dirhams)

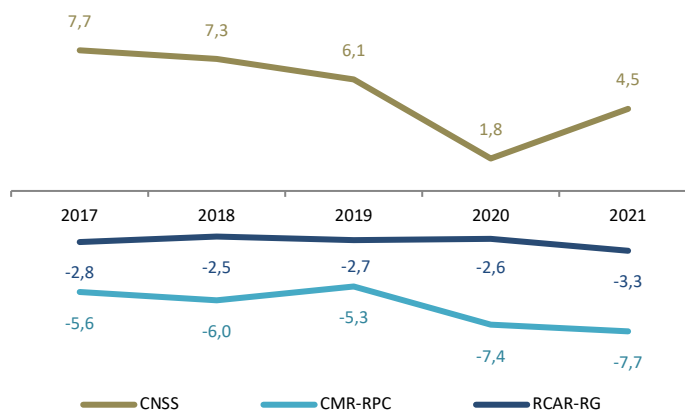


Figure 4 : Evolution du solde global des régimes de base (en milliards de dirhams)

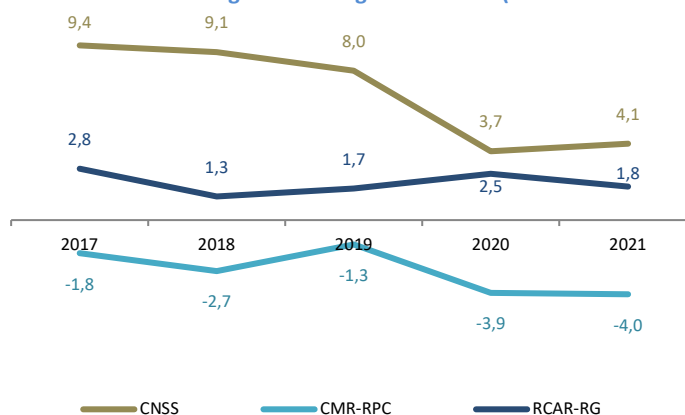
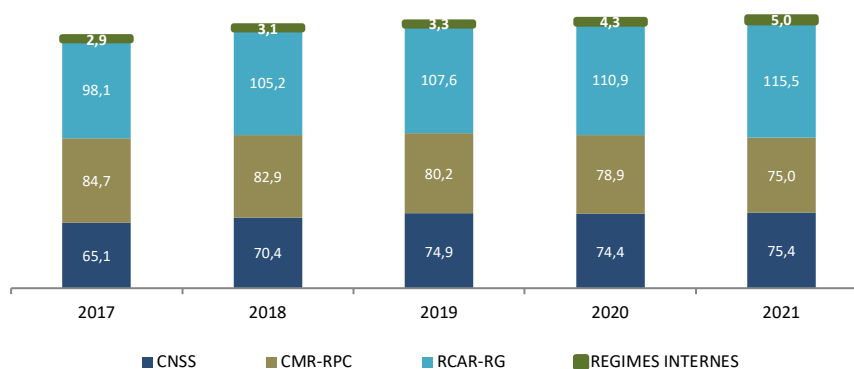


Figure 5 : Evolution des réserves des régimes de base (en milliards de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières des régimes de base

Ressources :	87,0 Mds Dhs (+6,3%)	Solde technique :	-7,5 Mds Dhs (-18,2%)
Cotisations :	58,1 Mds Dhs (+6,9%)	Solde financier :	11,6 Mds Dhs (+1,0%)
Dépenses :	86,0 Mds Dhs (+3,5%)	Solde global :	1,1 Mds Dhs (-28,5%)
Prestations :	65,7 Mds Dhs (+3,3%)	Réserves :	270,9 Mds Dhs (0,9%)

2. Régimes complémentaires

Les cotisations collectées par les régimes complémentaires de retraite ont atteint 9,4 milliards de dirhams contre 8,8 milliards une année auparavant. Les cotisations de la CIMR constituent 96,4% de ce montant contre 2,4% et 1,2% pour le RCAR-RC et le régime ATTAKMILI respectivement. Les cotisations ont globalement enregistré une évolution annuelle moyenne de 6,4% sur les cinq dernières années.

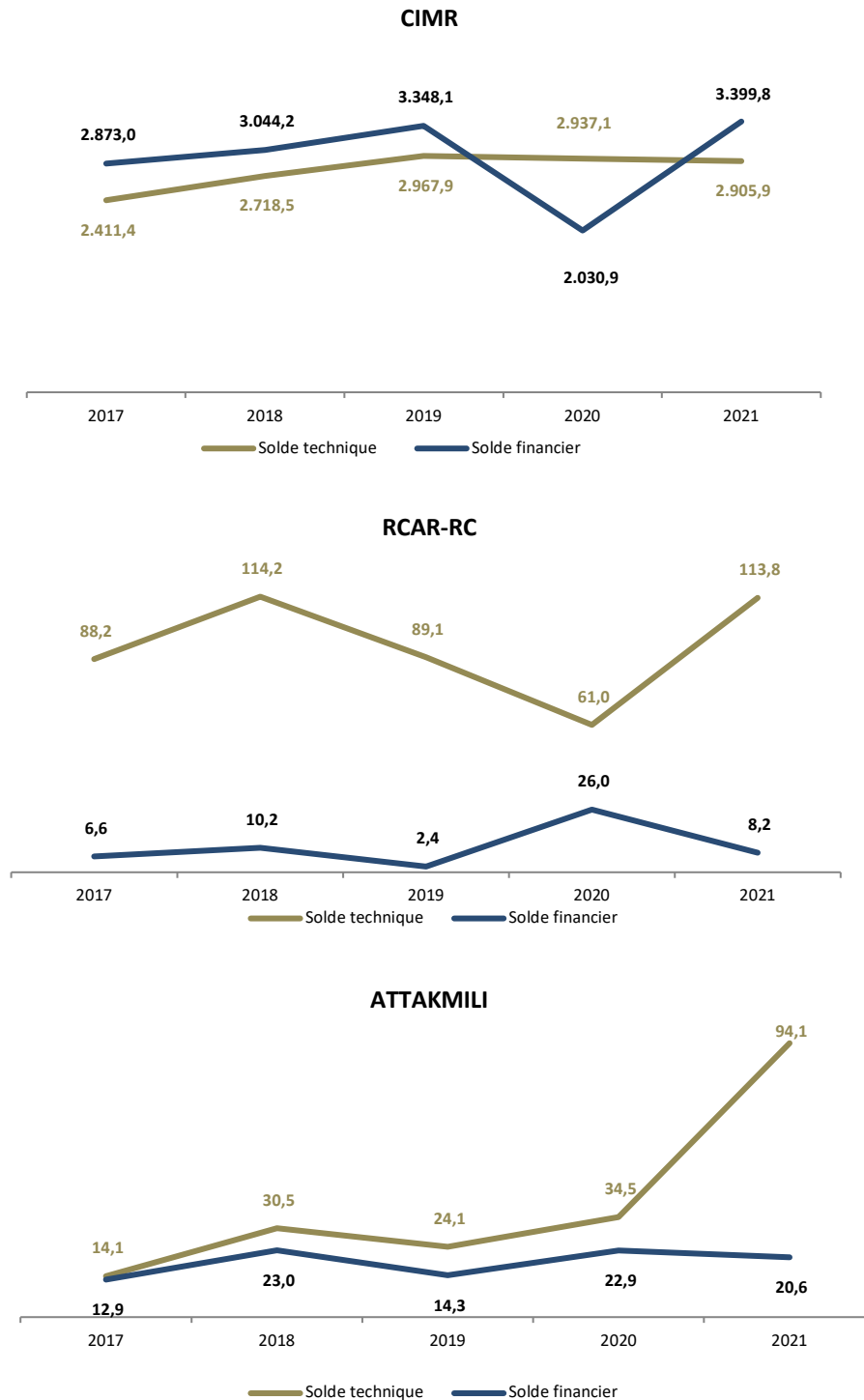
Sur la même période, les prestations ont progressé de 6,7% en moyenne annuelle pour atteindre un montant de 6,3 milliards de dirhams (en hausse de 8,9% par rapport à 2020). Ces prestations sont payées à hauteur de 97,9% pour le compte des bénéficiaires de la CIMR contre 1,7% et 0,4% pour ceux du RCAR-RC et du régime ATTAKMILI respectivement.

Ces régimes continuent de réaliser des soldes techniques excédentaires qui se sont situés en 2021 à 2,9 milliards de dirhams pour la CIMR contre 113,8 millions et 94,1 millions de dirhams pour le RCAR-RC et le régime ATTAKMILI. La gestion financière des réserves a permis de consolider ces résultats positifs avec un solde financier de 3,4 milliards de dirhams, en nette amélioration par rapport à son niveau en 2020. Les soldes globaux ont atteint 5,7 milliards de dirhams pour la CIMR contre 117,6 millions et 114,7 millions de dirhams pour les deux autres régimes complémentaires RCAR-RC et ATTAKMILI respectivement.

Les réserves constituées par les régimes complémentaires se sont accrues en 2021 de 4,0%, passant de 68,8 milliards de dirhams à 71,5 milliards de dirhams. Les réserves de la CIMR représentent 97,2% de ce montant avec 69,5 milliards de dirhams. Celles du RCAR-RC et d'ATTAKMILI ont atteint respectivement 1,7 milliard et 282,7 millions de dirhams.

Le montant des placements des régimes complémentaires affectés en représentation de leurs réserves a atteint 71,9 milliards de dirhams, en hausse de 8,8% par rapport à 2020. Ils se situent respectivement à 69,5 milliards et 1,7 milliard de dirhams pour la CIMR et le RCAR-RC contre 258,7 millions de dirhams pour le régime d'ATTAKMILI. Les valeurs en actions et parts sociales constituent 49,8% du portefeuille de placement suivies des valeurs de taux à hauteur de 43,0% et des placements immobiliers à 7,6%.

Figure 6 : Evolution des soldes techniques et financiers des régimes complémentaires (en millions de dirhams)



Indicateurs Clés des données financières des régimes de retraite complémentaires

Ressources :	13,6 Mds Dhs (+18,0%)	Solde technique :	3,1 Mds Dhs (+2,7%)
Cotisations :	9,4 Mds Dhs (+6,7%)	Solde financier :	3,4 Mds Dhs (+64,9%)
Dépenses :	7,6 Mds Dhs (+14,4%)	Solde global :	6,0 Mds Dhs (+19,3%)
Prestations :	6,3 Mds Dhs (+8,4%)	Réserves :	71,5 Mds Dhs (+4,0%)

C. Pérennité financière

Les résultats des projections financières des régimes de retraite réalisées par l’Autorité sur un horizon de 60 ans sur la base des données de l’exercice 2021 et des hypothèses de projection déduites des évolutions démographiques, économiques et financières propres à chaque régime montrent l’importance des engagements cumulés de ces régimes, en particulier ceux de base, envers leurs affiliés.

En effet, pour le régime CMR-RPC, l’intégration des enseignants contractuels des AREF a permis, du fait de la tarification favorable du régime, une amélioration de ses indicateurs d’équilibre à long terme. Cependant, les flux de trésorerie générés par ces nouvelles affiliations n’induiraient pas d’amélioration significative de la viabilité du régime sur le moyen terme du fait de l’horizon réduit d’épuisement de ses réserves (de 5 à 6 ans). Les engagements non couverts¹² du régime sur un horizon de 60 ans atteindraient un montant de 237,9 milliards de dirhams en conséquence de l’importance des droits acquis avant sa réforme paramétrique de 2016.

Pour le RCAR-RG, deux événements concomitants ont impacté ses indicateurs d’équilibre de manières opposées. D’une part, le transfert des AREF au régime des pensions civiles a impacté négativement les indicateurs de trésorerie en réduisant les flux des cotisations futures du régime, conduisant ainsi au rétrécissement des horizons d’épuisement des réserves et d’enregistrement du premier déficit. D’autre part, le régime a connu la mise en place d’une réforme paramétrique¹³, qui a principalement introduit un changement du calcul du taux annuel de revalorisation des pensions servies et du taux de revalorisation des salaires de carrière pour les nouvelles liquidations de pensions¹⁴. Cette réforme a permis d’atténuer la sous tarification des droits acquis dans le régime et par cela de réduire le niveau de ses engagements non couverts qui se sont situés à 83,1 milliards de dirhams contre 187,3 milliards une année auparavant.

Quant à la CNSS et malgré la relance de l’économie nationale en 2021 et en particulier le marché de l’emploi, les projections actuarielles de la branche long terme montrent une dégradation de ses indicateurs de pérennité par rapport à leur niveau d’avant crise, notamment la réduction de l’horizon d’épuisement des réserves de huit années (2038 au lieu de 2046) et du taux de couverture des engagements du régime sur les soixante prochaines années. Les engagements non couverts du régime se sont, toutefois, établis à 459,2 milliards de dirhams au lieu de 520,2 milliards en 2020.

S’agissant de la CIMR, le régime continuerait à enregistrer un solde global excédentaire et à accumuler des réserves sur toute la période de projection.

Indicateurs Clés de la pérennité financière des régimes de retraite

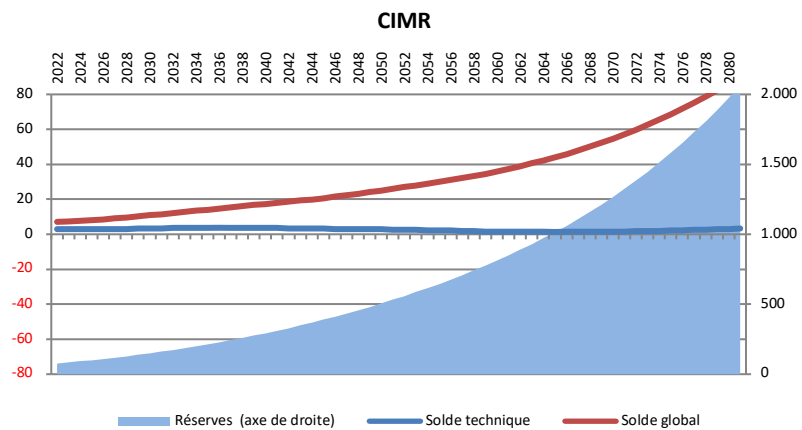
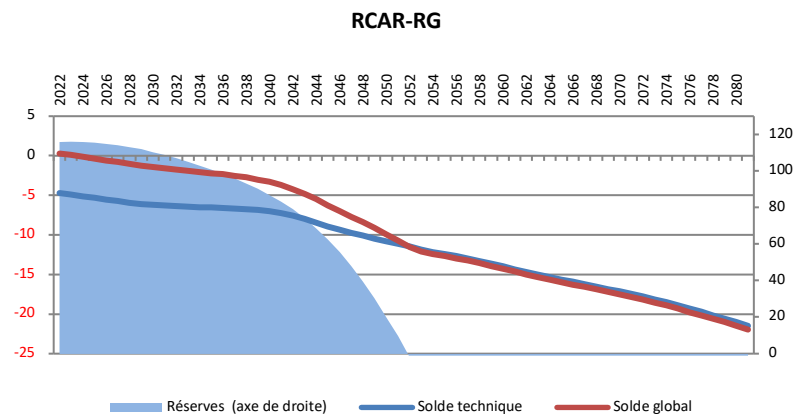
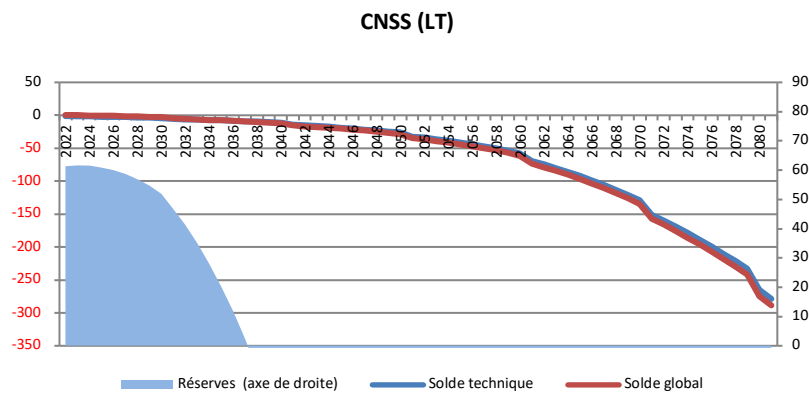
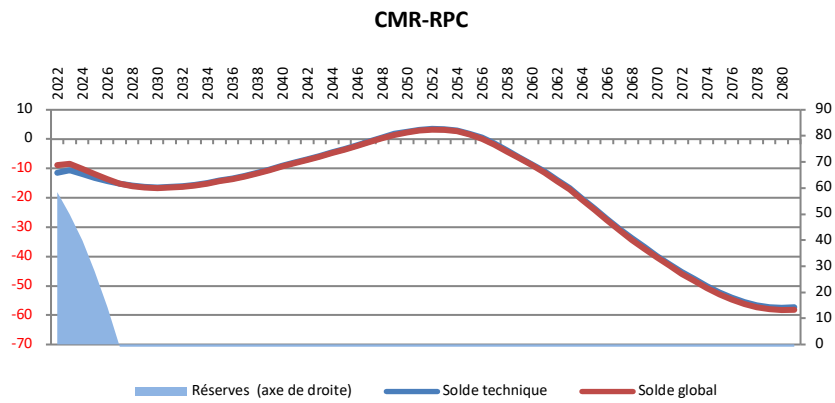
	Année du premier déficit global :	Année d’épuisement des réserves :
CMR-RPC :	2015	2027-2028
RCAR-RG :	2024	2052
CNSS (LT) :	2026	2038
CIMR :	Non enregistré	Non enregistré

¹² Différence entre les dépenses et les ressources des régimes sur la période de projection.

¹³ Décret n° 2-20-935 fixant les modalités d’application du Régime collectif d’allocation de retraite (régime général), publié au bulletin officiel le 27 juillet 2021.

¹⁴ Le taux de revalorisation des pensions et des salaires annuels moyens de carrière correspond, à partir de janvier 2022, au maximum entre le taux d’inflation et 2/3 du taux d’évolution de la masse salariale du régime. Ce taux correspondait, avant cette réforme, au taux d’évolution du salaire moyen du régime.

Figure 7 : Evolution du solde technique, du solde global et des réserves des régimes de retraite (en milliards de dirhams)



Partie II

Assurance maladie
obligatoire de base
et secteur de la
mutualité

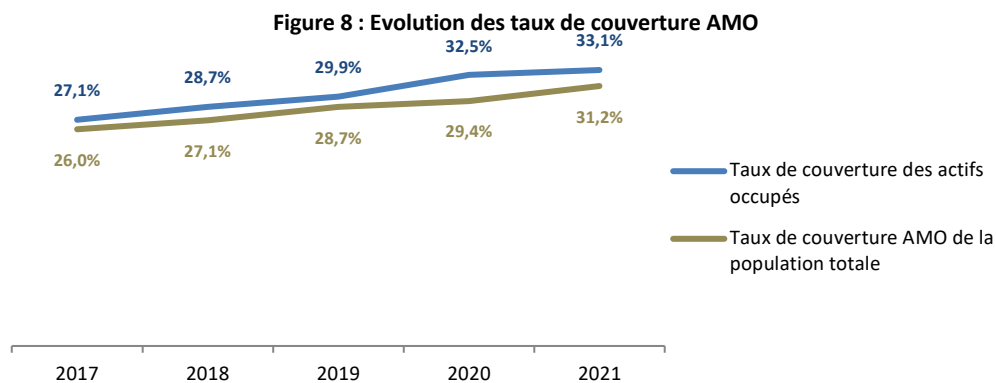
A. Assurance maladie obligatoire de base

1. Démographie

La population couverte¹⁵ par l'AMO, qui représente 31,2% de la population marocaine, a atteint en 2021 un effectif de 11,3 millions de personnes, en progression de 7,1% par rapport à 2020 et de 5,7% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années. Les bénéficiaires de l'AMO du secteur privé (AMO-CNSS) représentent 69,4% de l'effectif global des bénéficiaires de l'AMO contre 27,5% pour ceux du secteur public (AMO-CNOPS). Le régime AMO-Etudiants¹⁶ compte, quant à lui, 350,3 mille adhérents, soit 3,1% de la population des bénéficiaires.

L'effectif des assurés constitue 44,5% de la population couverte, soit 5,0 millions de personnes en évolution de 6,3% par rapport à 2020. Les assurés du secteur privé représentent 66,3% de l'effectif global contre 26,8% pour le secteur public. La part des assurés au titre de l'AMO-Etudiants représente 6,9% de l'ensemble des assurés. Les assurés actifs sont au nombre de 3,6 millions de personnes en 2021, en hausse de 4,0% par rapport à l'exercice précédent. Constituant 33,1% de la population des actifs occupés au Maroc, ces assurés actifs représentent 70,7% des assurés couverts par l'AMO. L'effectif des titulaires de pensions (retraités et conjoints survivants) s'est élevé, quant à lui, à 1,1 million, soit 22,2% des assurés AMO.

L'effectif global des ayants droit de l'AMO (conjoints et enfants à charge) s'est élevé en 2021 à 6,3 millions individus, en hausse de 7,8% par rapport à 2020. Cet effectif est constitué de 68,3% d'enfants et de 31,7% de conjoints. Ces personnes à charge sont couvertes à hauteur de 72,2% par l'AMO-CNSS contre 27,8% par l'AMO-CNOPS.



Indicateurs Clés des données démographiques de l'AMO

Bénéficiaires :	11,3 millions (+7,1%)	Ayants droit :	6,3 millions (+7,8%)
Assurés :	5,0 millions (+6,3%)	Taux de couverture AMO de la population totale :	31,2% (+1,8 points)
Actifs :	3,6 millions (+4,0%)	Taux de couverture des actifs occupés :	33,1% (+0,6 point)
Pensionnés :	1,1 million (+4,9%)		

¹⁵ La population des adhérents, des conjoints et des enfants à charge

¹⁶ Ne couvre que l'étudiant lui-même lorsqu'il ne bénéficie d'aucune autre couverture médicale.

2. Données financières

Les cotisations des régimes AMO se sont élevées cette année à 14,8 milliards de dirhams contre 13,3 milliards en 2020, en progression de 11,7% d'une année à l'autre et de 6,8% en moyenne annuelle sur les cinq dernières années.

Après avoir enregistré une baisse de 3,8% en 2020 à la suite des répercussions de la crise sanitaire sur le marché du travail, les cotisations de l'AMO-CNSS ont renoué avec leur tendance haussière pour se situer à 8,8 milliards de dirhams, en progression de 16,2% (+11,8% par rapport à leur niveau à fin 2019). Pour les autres régimes, les cotisations se sont situées à 5,9 milliards de dirhams pour l'AMO-CNOPS et 134,4 millions de dirhams pour l'AMO-Etudiants.

Les prestations des régimes AMO se sont élevées à 12,5 milliards de dirhams contre 9,8 milliards de dirhams en 2020. Ces prestations ont enregistré une progression moyenne annuelle de 10,4% sur les cinq dernières années. Elles se situent à 6,6 milliards de dirhams pour l'AMO-CNOPS, à 5,8 milliards de dirhams pour l'AMO-CNSS et à 18,6 millions de dirhams pour l'AMO-Etudiants.

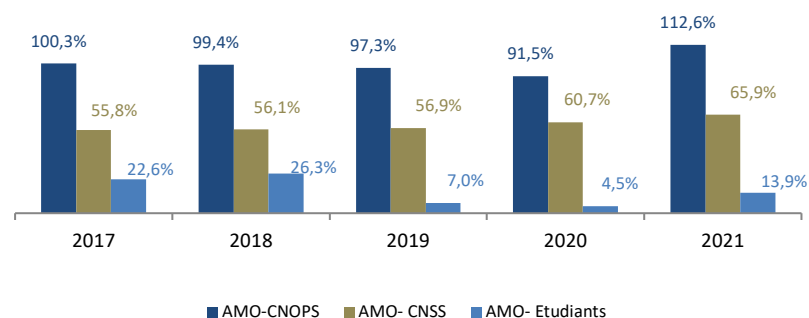
L'augmentation des prestations, plus prononcée que celle des cotisations, a engendré pour le régime AMO-CNOPS une dégradation du solde technique qui a enregistré un déficit de 745,4 millions de dirhams contre un excédent de 476,5 millions de dirhams en 2020. Le régime AMO-CNSS a enregistré, quant à lui, un solde technique excédentaire du même ordre que celui de l'année précédente, soit 3,0 milliards de dirhams. Pour sa part, le solde global s'est situé en 2021 à -1,5 milliard de dirhams pour le régime AMO-CNOPS et à 1,2 milliard de dirhams pour le régime AMO-CNSS. Cette année a connu la participation des deux régimes dans le financement de la campagne de vaccination anti COVID19.

Le régime AMO-Etudiants a, quant à lui, enregistré un solde technique de 115,8 millions de dirhams et un solde global de 109,7 millions de dirhams.

Les réserves techniques constituées par ces régimes se sont élevées à 4,9 milliards de dirhams contre 4,7 milliards en 2020, soit une progression annuelle de 4,8 %. Le montant des excédents cumulés s'est établi à 45,5 milliards de dirhams (38,8 milliards pour l'AMO-CNSS, 6,4 milliards pour l'AMO-CNOPS et 262,3 millions pour l'AMO-Etudiants) contre 45,6 milliards de dirhams en 2020.

Les placements affectés en représentation de ces réserves, constitués majoritairement de titres de taux, se sont élevés à 46,9 milliards de dirhams, en progression de 4,4% par rapport à 2020. Les titres et valeurs du Trésor représentent 22,2% de ces placements avec un montant de 10,4 milliards de dirhams.

Figure 9 : Evolution du rapport Prestations et frais / Cotisations des régimes AMO



Indicateurs Clés des données financières de l'AMO

Cotisations :	14,8 Mds Dhs (+11,7%)	Solde global :	-0,2 Mds Dhs (-89,9%)
Prestations et frais :	12,5 Mds Dhs (+27,7%)	Réserves et excédents :	50,3 Mds Dhs (+0,1%)

B. Secteur de la mutualité¹⁷

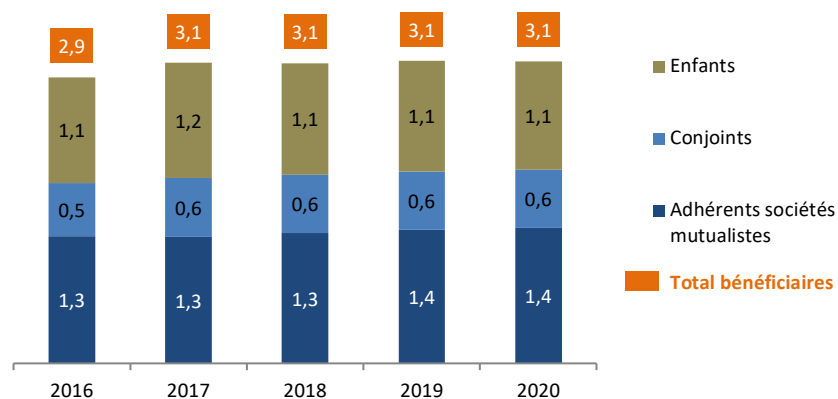
1. Démographie

La population couverte par les sociétés mutualistes s'est élevée à fin 2020 à 3,1 millions de bénéficiaires au même niveau que celui de 2019. Les adhérents en représentent 44,9% avec un effectif de 1,4 million suivi des enfants à charge et des conjoints avec des parts respectives de 35,9% et 19,1%. Avec une part de 62,2% du total des adhérents des sociétés mutualistes, l'effectif des adhérents actifs se situe à 865,0 mille personnes contre 406,7 mille et 103,2 mille personnes pour les retraités et les conjoints survivants respectivement.

Les adhérents des caisses autonomes qui couvrent les risques vieillesse, accidents, invalidité et décès ont atteint 1,2 million adhérents, soit 86,0% de l'ensemble des adhérents aux sociétés mutualistes. Les actifs ont constitué 66,2% des adhérents avec un effectif de 792,5 mille, suivis des pensionnés avec une part de 33,7%, soit un effectif de 403,3 mille adhérents.

La population des ayants droits a atteint un effectif de 1,7 million de personnes. Les enfants à charge en représentent 65,2% avec un effectif de 1,1 million contre 592,0 mille personnes pour les conjoints, soit une part de 34,7% des personnes à charge.

Figure 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires des sociétés mutualistes (en millions)



Indicateurs Clés des données démographiques du secteur de la mutualité

Sociétés mutualistes :

Bénéficiaires :	3,1 millions (-0,1%)
Adhérents :	1,4 million (+1,6%)
Actifs :	865,0 mille (-0,2%)
Pensionnés :	509,9 mille (+5,1%)
Ayants droit :	1,7 million (-1,5%)

Caisses autonomes :

Adhérents :	1,2 million (-0,6%)
Actifs :	792,5 mille (-2,1%)
Pensionnés :	403,3 mille (+2,5%)

¹⁷ Ce chapitre retrace la progression survenue en 2020 des indicateurs démographiques et financiers des sociétés mutualistes soumises au contrôle de l'Autorité qui lui ont communiqué leurs données, à savoir : CMCAS, CMIM, MAMT, MAS, MDII, MGBM, MGEN, MGPAP, MGPT, MNA, MODEP, MPBP, MPSC, MUPRAS, MUGEPHAR, MUSMODEP, MUSFAAM, OMFAM et SFSN.

2. Données financières

Les cotisations collectées par les sociétés mutualistes se sont établies à 2,4 milliards de dirhams en 2020. Elles sont de l'ordre de 957,6 millions de dirhams au titre de la couverture médicale de base, de 924,7 millions pour la couverture médicale complémentaire et de 641,8 millions de dirhams pour les risques couverts dans le cadre des caisses autonomes.

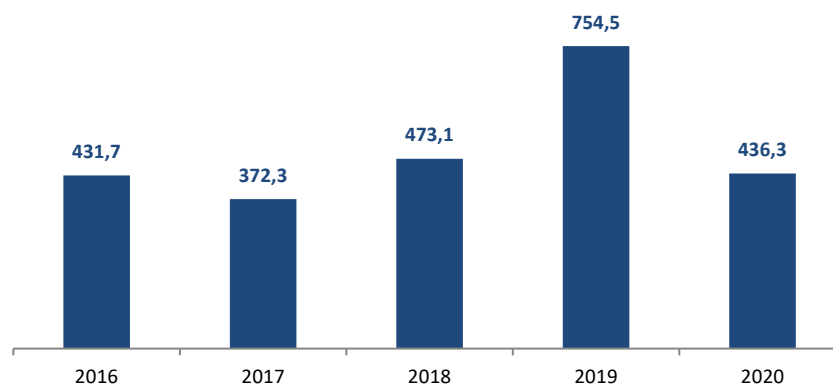
Les prestations se sont élevées au titre du même exercice à 1,8 milliard de dirhams. Les prestations maladie ont atteint 1,2 milliard de dirhams, dont 645,1 millions au titre de la couverture de base et 500,9 millions pour les prestations maladie complémentaire. Les prestations supportées par les caisses autonomes ont atteint, quant à elles, un montant de 550,3 millions de dirhams.

La couverture des dépenses par les sociétés mutualistes assurant une couverture de base s'est élevée en 2020 à un taux de 75,3% des dépenses de santé de leurs bénéficiaires contre un taux de couverture complémentaire de ces dépenses de 6,4%.

Le solde technique¹⁸ des sociétés mutualistes s'est situé à 668,5 millions de dirhams, en baisse de 10,0% par rapport à 2019. Avec un solde financier de 152,4 millions de dirhams, le solde global¹⁹ s'est établi à 436,3 millions de dirhams contre 754,5 millions de dirhams enregistré une année auparavant.

Les fonds de réserves et réserves techniques constitués par les sociétés mutualistes ont totalisé, pour leur part, un montant de 6,5 milliards de dirhams, en progression de 3,0% par rapport à 2019.

Figure 11 : Evolution du solde global des sociétés mutualistes (en millions)



Indicateurs Clés des données financières du secteur de la mutualité

Cotisations :	2,4 Mds Dhs (-0,5%)	Solde global :	0,54 Mds Dhs (-42,2%)
Prestations :	1,8 Mds Dhs (+11,6%)	Fonds de réserves :	6,5 Mds Dhs (+3,0%)

¹⁸ Différence entre les cotisations et les prestations et frais payés

¹⁹ Différence entre les ressources et les dépenses totales des sociétés mutualistes

Partie III

Caisse Nationale
de Retraites et
d'Assurances

Partie III : Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances²⁰

Le nombre de bénéficiaires des prestations de la CNRA s'est établi en 2021 à 357,8 mille personnes, en hausse de 3,2% par rapport à 2020. Les bénéficiaires des prestations servies au titre de la gestion des rentes autres que celles allouées au titre de l'activité de retraite de la caisse représentent 87,3% des bénéficiaires de la caisse avec un effectif de 312,5 mille personnes, en progression de 3,2% par rapport à 2020. Le nombre de cotisants des produits de retraite de la caisse en gestion propre a atteint 66,0 mille personnes, constitué à hauteur de 90,5% de cotisants au produit complémentaire « RECORE » avec 59,8 mille personnes. Ce dernier effectif est en hausse de 0,5% par rapport à 2020.

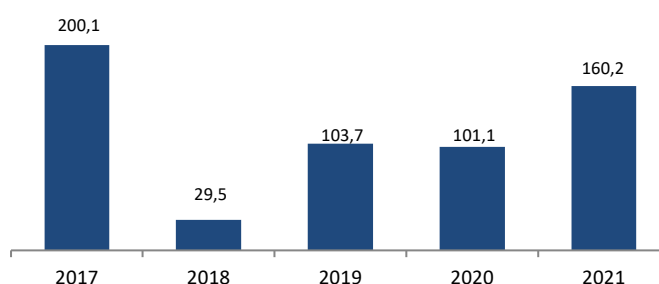
Les capitaux, primes et cotisations reçus par la caisse se sont élevés à 2,0 milliards de dirhams contre 2,3 milliards en 2020. Ce montant est constitué à hauteur de 42,2% des capitaux constitutifs des rentes accidents de travail (AT) et accidents de la circulation (AC) avec un montant de 839,0 millions de dirhams. Les cotisations collectées dans le cadre de l'activité de retraite de la CNRA ont atteint, quant à elles, un montant de 1,2 milliard de dirhams tiré essentiellement par les cotisations du régime de retraite complémentaire « RECORE », qui représentent 98,8% des cotisations de cette activité et 57,9% de l'ensemble des cotisations et des capitaux constitutifs reçus par la caisse.

Les prestations et frais se sont élevés à 2,6 milliards de dirhams contre 3,1 milliards une année auparavant. Les prestations et frais payés (prestations et frais hors variation des provisions techniques) ont représenté 60,4% de ce montant avec un total de 1,6 milliard de dirhams. Les prestations RECORE et celles du produit de la caisse interne de retraites de l'OCP (CIR OCP) représentent 97,4% des prestations servies au titre de son activité de retraite et 65,0% du total des prestations payées par la caisse.

Le solde technique de la CNRA s'est situé en 2021 à un montant de 391,1 millions de dirhams contre 812,2 millions en 2020. Le solde global a atteint 160,2 millions de dirhams contre 101,1 millions une année auparavant.

Les provisions et réserves ont atteint un montant de 21,2 milliards de dirhams, en hausse de 5,2% par rapport à 2020. Cette hausse est liée essentiellement à l'augmentation des provisions mathématiques, qui constituent 96,5% de ces provisions. Quant aux placements, constitués majoritairement de valeurs de taux, ils ont atteint un montant de 21,4 milliards de dirhams, en hausse de 5,7% par rapport à 2020.

Figure 12 : Evolution du solde global de la CNRA (en millions de dirhams)



Indicateurs Clés des données de la CNRA

Bénéficiaires	357,8 mille (+3,2%)	Solde global :	0,16 Mds Dhs (+58,5%)
Cotisations :	2,0 Mds Dhs (-15,4%)	Provisions et réserves :	21,2 Mds Dhs (+5,2%)
Prestations et frais :	2,6 Mds Dhs (-15,9%)	Placements	21,4 Mds Dhs (+5,7%)

²⁰ Hors gestion du RCAR

Partie IV

Cahier
Statistique

A. Secteur de la retraite

Tableau 1. Evolution des actifs cotisants des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	2.709.612	2.872.426	2.995.726	3.101.861	3.283.679	3.379.000	3.465.685	3.544.463	3.308.545	3.503.903
CMR-RPC	668.415	660.561	672.036	661.923	649.023	657.855	645.839	635.525	626.066	706.950
RCAR-RG	126.217	120.705	115.138	113.689	107.935	126.700	152.645	172.884	187.175	118.649
REGIMES INTERNES	8.664	8.357	7.871	7.608	7.266	6.814	6.189	5.759	5.343	5.053
TOTAL	3.512.908	3.662.049	3.790.771	3.879.099	4.047.903	4.170.369	4.270.358	4.358.631	4.127.129	4.334.555

Tableau 2. Evolution des bénéficiaires des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RETRAITES	533.938	560.868	600.707	642.741	686.408	722.878	767.029	800.912	843.536	887.308
CNSS	287.215	300.576	321.036	335.564	351.815	373.834	393.790	413.717	441.785	470.789
CMR-RPC	177.868	190.052	205.102	229.433	252.619	262.871	283.845	293.933	306.021	318.368
RCAR-RG	63.058	64.173	68.173	70.993	74.882	78.681	81.297	84.792	86.965	89.254
REGIMES INTERNES	5.797	6.067	6.396	6.751	7.092	7.492	8.097	8.470	8.765	8.897
CONJOINTS	245.628	251.353	264.763	267.781	273.627	291.506	298.883	312.108	337.008	353.538
CNSS	142.744	146.380	152.520	152.197	157.003	164.872	169.837	176.968	190.722	202.676
CMR-RPC	66.002	67.165	73.445	75.648	74.385	83.915	85.306	90.270	100.189	102.707
RCAR-RG	34.876	35.745	36.665	37.686	39.897	40.319	41.297	42.425	43.593	45.589
REGIMES INTERNES	2.006	2.063	2.133	2.250	2.342	2.400	2.443	2.445	2.504	2.566
ORPHELINS	29.742	28.069	25.896	26.532	24.903	25.062	24.611	58.662	61.069	70.926
CNSS	5.550	5.356	5.218	4.650	4.669	4.669	4.669	37.342	37.342	45.906
CMR-RPC	16.113	14.939	13.144	14.333	13.004	13.611	12.973	14.351	17.003	18.062
RCAR-RG	8.079	7.774	7.534	7.549	7.230	6.782	6.969	6.922	6.671	6.907
REGIMES INTERNES								47	53	51
TOTAL	809.308	840.290	891.366	937.054	988.100	1.039.446	1.090.523	1.171.682	1.241.613	1.311.772

Tableau 3. Couverture des actifs occupés par les régimes de base

<i>En millions</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Salariés secteur public (CMR, RCAR et RI)	1,07	1,09	1,10	1,10	1,10	1,10	1,11	1,12	1,16	1,18
Salariés secteur privé couverts par la CNSS	2,71	2,87	3,00	3,10	3,38	3,38	3,43	3,54	3,31	3,50
Salariés secteur privé non couverts (évasion sociale)	0,85	0,83	0,75	0,80	0,50	0,77	0,78	0,83	0,87	0,81
Non-salariés	5,97	5,90	5,92	5,85	5,68	5,45	5,49	5,48	5,20	5,19
Actifs occupés	10,61	10,69	10,76	10,84	10,66	10,70	10,81	10,98	10,54	10,77
Actifs occupés couverts	3,78	3,96	4,09	4,20	4,48	4,48	4,54	4,66	4,47	4,68
Taux de couverture des RB	35,7%	37,1%	38,1%	38,7%	42,0%	41,9%	42,0%	42,5%	42,4%	43,5%

Tableau 4. Rapport démographique des régimes de base

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	9,43	9,56	9,33	9,24	9,33	9,04	8,80	8,57	7,49	7,44
CMR-RPC	3,76	3,48	3,28	2,89	2,57	2,50	2,28	2,16	2,0	2,2
RCAR-RG	2,00	1,88	1,69	1,52	1,44	1,61	1,88	2,04	2,15	1,33
REGIMES INTERNES	1,49	1,38	1,23	1,13	1,02	0,91	0,76	0,68	0,61	0,57
Ensemble des régimes	6,58	6,53	6,31	6,04	5,90	5,77	5,57	5,44	4,893	4,885

Tableau 5. Effectif des cotisants des régimes complémentaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	297.817	304.193	315.595	320.315	333.646	348.431	360.069	375.469	379.879	389.920
RCAR-RC	17.757	18.403	20.181	20.506	21.504	22.620	23.653	21.442	21.123	27.257
TOTAL	315.574	322.596	335.776	340.821	355.150	371.051	383.722	396.911	401.002	417.177

Tableau 6. Effectif des bénéficiaires des régimes complémentaire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RETRAITES	101.966	107.834	112.475	117.476	122.447	128.238	132.781	138.154	143.053	147.729
CIMR	100.632	106.359	110.128	114.399	118.511	123.386	126.965	131.252	135.065	138.795
RCAR-RC	1.334	1.475	2.347	3.077	3.936	4.852	5.816	6.902	7.988	8.934
CONJOINTS	43.471	44.160	42.817	44.299	45.739	47.370	47.871	49.286	51.104	53.543
CIMR	43.370	44.045	42.682	44.136	45.563	47.128	47.601	48.944	50.688	52.969
RCAR-RC	101	115	135	163	176	242	270	342	416	574
ORPHELINS	391	398	394	453	486	515	558	640	688	725
CIMR	320	321	313	328	361	356	384	425	434	469
RCAR-RC	71	77	81	125	125	159	174	215	254	256
TOTAL	145.828	152.392	155.686	162.228	168.672	176.106	181.210	188.080	194.845	201.997

Tableau 7. Taux de couverture complémentaire (Actifs)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RCAR-RC (femmes)	12,6%	13,7%	17,0%	16,2%	20,0%	16,5%	9,1%	8,1%	7,2%	7,3%
RCAR-RC (hommes)	14,4%	15,6%	19,3%	18,5%	19,9%	20,9%	13,8%	14,5%	13,4%	17,0%
RCAR-RC	14,1%	15,2%	18,9%	18,0%	19,9%	19,8%	15,5%	12,4%	11,3%	13,5%
CIMR (femmes)	9,9%	9,7%	9,8%	9,7%	9,5%	9,6%	9,6%	10,0%	10,5%	10,7%
CIMR (hommes)	11,5%	11,0%	10,8%	10,6%	10,5%	10,7%	10,7%	10,9%	11,5%	11,4%
CIMR	11,0%	10,6%	10,5%	10,3%	10,2%	10,3%	10,3%	10,6%	11,2%	11,1%

Tableau 8. Taux de couverture complémentaire (Retraités)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
RCAR-RC (femmes)	1,3%	1,4%	2,1%	2,6%	3,2%	3,7%	4,3%	5,1%	5,6%	6,6%
RCAR-RC (hommes)	2,3%	2,5%	3,7%	4,6%	5,6%	6,6%	7,6%	8,8%	9,5%	10,4%
RCAR-RC	2,1%	2,3%	3,4%	4,3%	5,3%	6,1%	7,2%	8,2%	8,9%	9,8%
CIMR (femmes)	33,7%	34,1%	32,5%	33,3%	33,7%	32,9%	31,9%	31,2%	29,6%	28,1%
CIMR (hommes)	35,3%	35,6%	34,6%	34,2%	33,7%	33,0%	32,3%	31,8%	30,8%	29,8%
CIMR	35,0%	35,4%	34,3%	34,1%	33,7%	33,0%	32,2%	31,7%	30,6%	29,5%

Tableau 9. Cotisations des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	17.728,2	17.836,1	19.444,3	20.249,8	22.892,5	23.479,7	24.549,3	26.149,2	24.700,0	28.518,1
CMR-RPC	14.944,8	15.483,0	15.878,6	15.879,0	16.510,6	18.661,9	20.338,3	23.349,0	25.285,3	25.493,2
RCAR-RG	3.456,7	2.212,5	2.272,8	2.307,7	2.915,7	2.652,4	3.312,3	3.581,6	4.052,0	3.799,7
REGIMES INTERNES	344,5	335,7	327,3	320,2	315,2	312,3	503,9	344,8	337,2	332,0
TOTAL	36.474,3	35.867,3	37.923,0	38.756,7	42.634,0	45.106,3	48.703,9	53.424,5	54.374,5	58.143,0

Tableau 10. Prestations des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	11.588,7	12.841,3	13.609,7	14.652,3	14.607,8	15.750,0	17.296,9	20.026,6	22.917,3	23.994,3
CMR-RPC	12.983,1	14.704,0	16.742,1	18.500,7	21.210,5	24.222,8	26.335,6	28.600,7	32.646,6	33.210,9
RCAR-RG	3.693,5	4.021,7	4.364,1	4.741,3	5.067,7	5.456,3	5.818,7	6.277,9	6.689,7	7.087,9
REGIMES INTERNES	732,9	748,2	839,3	898,9	1.010,8	1.034,5	1.175,3	1.244,8	1.316,2	1.370,4
TOTAL	28.998,2	32.315,2	35.555,1	38.793,2	41.896,9	46.463,5	50.626,5	56.150,0	63.569,9	65.663,4

Tableau 11. Soldes techniques des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	6.139,5	4.994,8	5.834,7	5.597,5	8.284,6	7.729,7	7.252,4	6.122,6	1.782,7	4.523,7
CMR-RPC	1.961,7	779,0	-863,5	-2.621,7	-4.699,9	-5.560,9	-5.997,2	-5.251,7	-7.361,4	-7.717,6
RCAR-RG	-236,8	-1.809,2	-2.091,3	-2.427,0	-2.152,0	-2.803,9	-2.506,4	-2.696,3	-2.637,7	-3.288,2
REGIMES INTERNES	-388,4	-412,5	-512,0	-578,7	-695,6	-722,2	-671,4	-900,0	-979,0	-1.038,4
TOTAL	7.476,0	3.552,1	10.196,8	-29,9	737,1	-1.357,2	-1.922,6	-2.725,5	-9.195,4	-7.520,4

Tableau 12. Soldes financiers des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	1.466,0	1.687,2	2.014,7	1.993,5	2.124,6	2.259,2	2.389,8	2.474,2	2.550,0	2.374,7
CMR-RPC	1.705,6	2.188,2	5.011,2	2.572,7	3.318,0	3.841,1	3.352,0	4.035,9	3.530,5	3.858,8
RCAR-RG	-475,4	750,3	3.050,2	689,2	4.222,1	5.648,6	3.859,0	4.462,5	5.217,3	5.180,0
REGIMES INTERNES	85,2	39,5	133,3	225,4	142,1	143,8	149,1	162,6	169,5	173,3
TOTAL	2.781,5	4.665,2	10.209,4	5.480,8	9.806,8	11.892,7	9.749,8	11.135,2	11.467,3	11.586,7

Tableau 13. Soldes globaux des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	6.427,8	5.400,6	5.478,1	5.455,0	9.832,9	9.415,5	9.054,7	8.046,9	3.709,1	4.120,8
CMR-RPC	3.571,0	2.878,4	4.057,1	-129,5	-1.448,0	-1.790,8	-2.735,5	-1.312,2	-3.917,3	-3.997,5
RCAR-RG	-801,2	-1.149,0	8.704,1	-1.826,2	1.986,3	2.769,6	1.273,5	1.684,9	2.500,0	1.820,1
REGIMES INTERNES	-306,0	-376,2	-382,0	-356,7	-557,1	-591,7	-527,7	-743,0	-792,0	-871,3
TOTAL	8.891,6	6.753,9	17.857,3	3.142,6	9.814,1	9.802,7	7.065,0	7.676,7	1.499,7	1.072,1

Tableau 14. Réserves des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CNSS	40.927,7	45.536,9	48.359,0	53.468,6	58.233,3	65.111,6	70.357,6	74.926,0	74.425,7	75.386,3
CMR-RPC	77.753,5	81.222,3	85.020,7	85.229,4	86.161,0	84.716,7	82.925,9	80.206,3	78.903,8	74.977,5
RCAR-RG	82.263,0	82.245,8	94.561,8	94.228,6	96.177,7	98.090,8	105.229,0	107.586,2	110.894,5	115.548,5
REGIMES INTERNES	2.484,0	2.518,0	2.568,0	2.623,0	2.764,6	2.895,1	3.091,9	3.267,8	4.317,2	5.018,6
TOTAL	203.428,1	211.523,0	230.509,5	235.549,6	243.336,5	250.814,2	261.604,4	265.986,4	268.541,2	270.930,9

Tableau 15. Placements des régimes de base

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Placements immobiliers	1.922,7	1.888,6	1.861,3	1.855,1	1.832,6	1.424,2	2.230,9	8.311,9	10.263,2	13.200,4
Valeurs taux	130.369,1	134.067,7	143.334,9	149.197,5	149.923,9	151.295,8	153.624,2	144.349,4	135.883,6	121.001,3
Actions et parts sociales	37.317,0	38.733,6	41.001,4	39.224,1	34.402,7	38.679,2	43.548,7	42.313,9	45.238,6	44.843,1
Prêts et effets assimilés	-	-	-	-	1,6	1,5	-	1,3	1,2	1,2
Dépôts en comptes indisponibles	30.870,9	36.236,2	37.701,2	40.616,1	52.200,4	54.454,3	53.486,1	64.295,3	70.419,5	75.424,3
Autres placements	126,6	99,9	49,4	96,8	51,1	411,1	1.622,7	53,1	565,3	5.690,3
TOTAL	200.606,3	211.026,1	223.948,2	230.989,6	238.412,1	246.266,0	254.512,5	259.324,8	262.371,4	260.160,7

Tableau 16. Cotisations des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	5.282,4	5.324,2	5.843,1	6.076,4	6.571,8	7.205,0	7.729,1	8.346,3	8.641,6	9.095,5
RCAR-RC	102,9	143,5	110,7	130,0	144,8	138,0	174,2	164,1	149,3	223,2
ATTAKMILI	10,3	14,4	18,4	18,1	20,9	26,5	44,9	38,5	50,2	117,9
TOTAL	5.395,6	5.482,1	5.972,3	6.224,5	6.737,5	7.369,4	7.948,3	8.548,9	8.841,1	9.436,6

Tableau 17. Prestations des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	3.363,1	3.889,4	4.091,3	4.308,1	4.534,0	4.793,6	5.010,6	5.378,4	5.704,4	6.189,6
RCAR-RC	16,1	18,7	23,6	36,7	39,7	49,7	60,1	75,0	88,3	109,4
ATTAKMILI	2,3	3,4	6,6	5,2	8,2	12,4	14,4	14,5	15,7	23,7
TOTAL	3.381,5	3.911,5	4.121,5	4.350,0	4.581,9	4.855,7	5.085,0	5.467,9	5.808,5	6.322,7

Tableau 18. Soldes techniques des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	2.129,0	1.684,3	1.993,8	2.043,1	2.037,8	2.411,4	2.718,5	2.967,9	2.937,1	2.905,9
RCAR-RC	86,8	124,8	87,1	93,3	105,0	88,2	114,2	89,1	61,0	113,8
ATTAKMILI	12,1	11,0	11,8	12,9	12,8	14,1	30,5	24,1	34,5	94,1
TOTAL	2.227,9	1.820,1	2.092,7	2.149,3	2.155,6	2.513,7	2.863,2	2.544,5	3.032,6	3.113,9

Tableau 19. Soldes financiers des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	1.549,6	1.908,5	1.986,5	2.075,8	2.667,0	2.873,0	3.044,2	3.348,1	2.030,9	3.399,8
RCAR-RC	-0,1	-11,4	-8,5	-16,3	61,5	6,6	10,2	2,4	26,0	8,2
ATTAKMILI	5,4	5,4	6,6	8,1	10,7	12,9	23,0	14,3	22,9	20,6
TOTAL	1.555,0	1.902,5	1.984,6	2.067,5	2.739,2	2.892,5	3.077,4	3.364,8	2.079,7	3.428,5

Tableau 20. Soldes globaux des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	3.593,9	3.507,6	3.886,9	4.025,4	4.611,2	5.185,2	606,9	6.206,1	4.856,0	5.727,3
RCAR-RC	82,2	108,5	74,2	70,1	160,9	90,0	63,6	88,2	83,2	117,6
ATTAKMILI	13,4	15,8	17,6	20,0	22,4	25,6	51,9	38,4	57,3	114,7
TOTAL	3.689,5	3.631,8	3.978,8	4.115,6	4.794,4	5.300,7	722,4	6.332,7	4.996,5	5.959,6

Tableau 21. Réserves des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
CIMR	28.444,0	31.986,0	35.961,0	40.004,0	44.728,2	50.299,4	56.038,4	62.252,4	67.020,2	69.533,7
RCAR-RC	556,4	704,8	798,3	907,0	1.006,5	1.180,9	1.321,0	1.462,0	1.561,8	1.729,3
ATTAKMILI	50,6	61,3	80,7	99,4	102,4	124,7	150,2	191,8	227,9	282,7
TOTAL	29.051,0	32.752,1	36.840,1	41.010,3	45.837,1	51.605,0	57.509,6	63.906,3	68.809,9	71.545,6

Tableau 22. Placements des régimes complémentaires

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Placements immobiliers	36,5	87,5	92,6	142,6	1.153,1	1.289,8	1.340,5	1.526,1	1.804,7	5.407,2
Valeurs taux	12.775,5	14.749,6	9.469,1	11.826,0	15.844,4	15.809,7	26.903,2	30.032,3	32.603,7	30.761,3
Actions et parts sociales	13.661,6	15.199,3	24.057,7	26.511,8	22.443,6	23.637,7	26.231,6	29.465,5	31.393,5	35.558,8
Dépôts en comptes indisponibles	-	-	-	-	4.139,0	7.900,8	4,7	13,7	1,3	-
Autres placements	781,3	777,6	811,7	681,0	508,5	635,1	579,3	231,4	245,6	138,8
TOTAL	27.254,9	30.813,9	34.431,1	39.161,4	44.088,5	49.273,0	55.059,3	61.268,9	66.048,9	71.866,1

Tableau 23. Projections des soldes et réserves (en milliards de dirhams)

CMR-RPC	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081
Solde technique	-12	-11	-12	-13	-14	-15	-16	-16	-16	-9	3	-9	-40	-58	-57
Solde global	-9	-8	-10	-12	-14	-15	-16	-17	-17	-9	2	-9	-40	-58	-58
Réserves	58	50	40	28	14	-1	-17	-33	-50	-186	-214	-222	-481	-1007	-1065
CNSS	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081
Solde technique	-1	-1	-2	-2	-2	-3	-3	-4	-4	-11	-26	-58	-129	-265	-279
Solde global	1	0	0	0	-1	-1	-2	-2	-3	-12	-28	-61	-135	-274	-289
Réserves	61	62	62	61	60	59	57	55	52	-31	-246	-712	-1730	-3781	-4070
RCAR-RG	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081
Solde technique	-5	-5	-5	-5	-6	-6	-6	-6	-6	-7	-11	-14	-17	-21	-22
Solde global	0	0	0	0	-1	-1	-1	-1	-1	-3	-10	-14	-18	-22	-22
Réserves	116	116	116	116	115	114	113	112	110	87	20	-107	-268	-464	-486
CIMR	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2040	2050	2060	2070	2080	2081
Solde technique	3	3	3	3	3	3	3	3	3	4	3	2	2	3	3
Solde global	7	7	8	8	9	9	10	10	11	17	25	36	55	86	90
Réserves	77	85	92	101	109	118	128	138	149	293	506	812	1266	1974	2064

Tableau 24. Indicateur de pérennité financière

Montants en milliards de dirhams	Année du premier déficit global	Année d'épuisement des réserves	Engagements non couverts
CMR-RPC	2015	2027-2028	238
RCAR-RG	2024	2052	83
CNSS	2026	2038	459
CIMR	Non enregistré	Non enregistré	-

B. Assurance maladie obligatoire de base

Tableau 25. Bénéficiaires des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AMO-CNOPS	2.940.071	2.982.304	3.029.803	3.049.172	3.024.179	3.030.448	3.093.421	3.117.649	3.060.210	3.113.111
AMO-Etudiants	-	-	-	-	56.404	71.654	73.473	232.083	242.763	350.310
AMO-CNSS	3.563.166	4.525.084	4.900.480	5.200.162	5.542.770	5.959.649	6.378.316	6.820.335	7.273.904	7.862.664
Total	6.503.237	7.507.388	7.930.283	8.249.334	8.623.353	9.061.751	9.545.210	10.170.067	10.576.877	11.326.085

Tableau 26. Assurés des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Actifs	2.080.597	2.480.364	2.605.688	2.690.273	2.727.301	2.903.619	3.103.461	3.286.681	3.428.609	3.566.915
Retraités	482.727	526.052	559.114	594.563	628.328	666.681	693.154	729.024	783.181	818.368
Conjoints et orphelins survivants	208.591	223.196	232.577	239.001	236.545	253.831	260.261	272.993	286.865	303.852
Autres assurés	2.739	4.345	4.722	4.629	60.999	76.678	78.289	235.806	247.488	355.478
Total assurés	2.774.654	3.233.957	3.402.101	3.528.466	3.653.173	3.900.809	4.135.165	4.524.504	4.746.143	5.044.613

Tableau 27. Ayants droit des régimes AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AMO-CNOPS										
Conjoints	509.169	515.375	525.406	533.625	516.378	518.285	510.125	517.828	521.685	525.266
Enfants	1.236.702	1.239.411	1.250.205	1.259.954	1.306.414	1.282.232	1.314.817	1.286.362	1.215.504	1.237.755
Total CNOPS	1.745.871	1.754.786	1.775.611	1.793.579	1.822.792	1.800.517	1.824.942	1.804.190	1.737.189	1.763.021
AMO-CNSS										
Conjoints	607.664	745.772	834.878	902.046	981.409	1.055.136	1.138.000	1.269.173	1.347.796	1.482.487
Enfants	1.375.048	1.772.873	1.917.693	2.025.243	2.165.979	2.305.289	2.447.103	2.616.758	2.794.609	3.091.878
Total CNSS	1.982.712	2.518.645	2.752.571	2.927.289	3.147.388	3.360.425	3.585.103	3.885.931	4.142.405	4.574.365
Total	3.728.583	4.273.431	4.528.182	4.720.868	4.970.180	5.160.942	5.410.045	5.690.121	5.879.594	6.337.386

Tableau 28. Taux de couverture de la population marocaine par l'AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Global	19,7%	22,8%	23,5%	24,2%	25,0%	26,0%	27,1%	28,7%	29,4%	31,2%
AMO-CNOPS	8,9%	9,1%	9,0%	8,9%	8,9%	8,9%	9,0%	9,4%	9,2%	9,5%
AMO-CNSS	10,8%	13,7%	14,5%	15,2%	16,1%	17,1%	18,1%	19,2%	20,2%	21,7%

Tableau 29. Taux de couverture des actifs occupés par l'AMO

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Global	19,6%	23,2%	24,2%	24,8%	25,6%	27,1%	28,7%	29,9%	32,5%	33,1%
AMO-CNOPS	8,1%	8,2%	8,1%	7,9%	7,4%	7,4%	7,4%	7,5%	7,8%	7,7%
AMO-CNSS	11,5%	15,0%	16,1%	16,9%	18,2%	19,7%	21,3%	22,4%	24,7%	25,4%

Tableau 30. Ressources de l'AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations	3.655,0	4.098,5	4.442,4	4.846,1	6.153,4	6.522,5	7.289,6	7.873,5	7.576,1	8.802,4
Cotisations patronales	2.188,3	2.749,8	2.907,4	3.142,3	4.056,0	4.256,7	4.739,0	5.027,9	4.728,8	5.288,5
Cotisations salariales	1.230,9	1.086,6	1.258,3	1.403,5	1.734,7	1.876,5	2.131,7	2.398,2	2.370,4	3.012,5
Cotisations des pensionnées	235,7	262,2	276,7	300,3	362,7	389,3	418,9	447,4	476,8	501,4
Autres cotisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits techniques d'exploitation	1.084,6	1.160,9	1.040,1	1.017,7	994,1	1.165,6	1.390,2	1.368,6	1.648,1	1.400,4
Produits des placements	276,2	36,8	51,3	132,8	428,4	242,2	90,4	115,0	158,7	282,3
Produits NT courants	-	280,8	337,9	496,2	500,6	559,4	727,2	793,4	921,3	972,2
Produits NT non courants	468,0	574,8	699,2	1.024,2	1.261,7	1.429,5	1.849,4	2.012,7	2.222,7	2.472,3
TOTAL	5.483,7	6.151,8	6.571,0	7.517,1	9.338,2	9.919,2	11.346,7	12.163,2	12.527,1	13.929,5

Tableau 31. Dépenses de l'AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations et frais	1.781,7	2.005,6	2.447,9	2.840,8	3.109,5	3.637,1	4.088,4	4.476,3	4.600,3	5.805,0
Prestations et frais payés	1.597,8	1.745,7	2.344,8	2.273,0	3.449,7	3.351,9	4.034,6	4.273,3	4.670,8	5.704,3
Variations des PSAP	146,8	220,4	37,9	498,2	-428,3	189,1	-52,3	90,6	-179,1	-143,3
Dotation à la réserve de sécurité	37,1	39,5	65,3	69,6	88,1	96,1	106,2	112,4	108,6	244,1
Charges techniques d'exploitation	1.358,1	1.346,2	1.379,0	1.428,3	1.649,0	1.853,6	1.843,8	1.941,6	1.912,6	2.570,4
Charges des placements	6,35	13,94	10,00	10,24	91,46	40,1	9,9	54,0	36,0	220,3
Charges NT courantes	-	-	-	-	0,00	-	-	0,0	0,00	7,74
Charges NT non courantes	424,90	427,10	552,49	934,69	1.380,63	1.523,21	1.588,05	1.763,30	2.009,08	4.096,47
TOTAL	3.571,0	3.792,8	4.389,4	5.214,0	6.230,6	7.054,0	7.530,2	8.235,3	8.558,0	12.699,9

Tableau 32. Ressources de l'AMO-CNOPS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations	4.340,3	4.476,1	4.628,4	4.708,0	4.852,9	4.898,1	5.106,0	5.462,9	5.635,1	5.900,2
Cotisations patronales	1.934,0	1.980,6	2.032,1	2.048,2	2.079,7	2.063,7	2.140,3	2.291,0	2.345,3	2.450,0
Cotisations salariales	1.931,5	1.980,6	2.032,1	2.048,2	2.079,7	2.063,7	2.140,3	2.291,0	2.348,0	2.450,0
Cotisations des pensionnées	471,2	511,6	560,7	607,3	689,6	767,8	821,8	877,5	938,7	997,4
Autres cotisations	3,5	3,3	3,6	4,3	3,9	2,9	3,5	3,4	3,1	2,8
Produits techniques d'exploitation	1,8	3,2	10,0	0,1	2,0	5,4	5,7	6,3	6,6	5,1
Produits des placements	330,1	492,9	571,0	544,1	1.008,1	1.159,6	1.051,9	619,8	877,4	869,3
Produits NT courants	13,5	14,3	11,1	21,5	7,7	8,8	4,4	7,6	14,8	6,6
Produits NT non courants	5,0	2,5	2,0	2,4	1,4	3,9	2,8	10,3	0,6	4,0
TOTAL	4.690,8	4.989,0	5.222,5	5.276,1	5.872,1	6.075,8	6.170,7	6.107,0	6.534,5	6.785,2

Tableau 33. Dépenses de l'AMO-CNOPS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations et frais	3.504,1	3.776,9	4.009,9	4.322,6	4.800,1	4.910,7	5.075,9	5.314,2	5.158,6	6.645,6
Prestations et frais payés	3.510,7	3.507,5	4.096,3	4.320,4	4.343,5	5.036,6	4.961,9	5.137,1	4.860,9	6.530,0
Variations des PSAP	-70,9	242,1	-114,9	-46,8	376,6	-221,9	34,9	150,0	253,0	64,5
Dotation à la réserve de sécurité	64,2	27,3	28,6	49,0	80,0	96,0	79,1	27,1	44,7	51,1
Charges techniques d'exploitation	286,3	243,9	264,4	325,1	279,6	294,4	308,6	335,3	351,1	365,2
Charges des placements	62,1	217,8	202,6	83,4	672,9	892,7	781,7	394,5	190,8	621,6
Charges NT courantes	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,5	0,0
Charges NT non courantes	5,0	2,5	2,0	105,7	0,7	0,4	7,3	0,7	12,6	663,4
TOTAL	3.857,9	4.241,3	4.478,9	4.836,7	5.753,3	6.098,3	6.173,6	6.044,6	5.713,7	8.295,9

Tableau 34. Ressources de l'AMO-ETUDIANTS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations					17,5	19,6	17,6	62,3	75,5	134,4
Cotisations patronales					17,1	19,8	17,5	62,2	75,5	134,4
Cotisations salariales					0,4	- 0,3	0,1	0,0	0,0	0,1
Cotisations des pensionnées					-	-	-	-	-	-
Autres cotisations					-	-	-	-	-	-
Produits techniques d'exploitation					-	-	-	0,0	-	-
Produits des placements					-	0,2	0,8	1,7	3,8	10,8
Produits NT courants					2,0	1,6	1,2	0,9	1,4	1,3
Produits NT non courants					-	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0
TOTAL					19,5	21,6	19,7	64,9	80,7	146,5

Tableau 35. Dépenses de l'AMO-ETUDIANTS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations et frais					1,0	4,4	4,6	4,4	3,4	18,6
Prestations et frais payés					0,5	2,9	4,0	3,3	4,4	13,7
Variations des PSAP					0,4	1,4	0,5	0,7	-1,4	4,6
Dotation à la réserve de sécurité					0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3
Charges techniques d'exploitation					3,3	7,7	8,0	8,7	10,1	9,7
Charges des placements					-	0,0	0,4	1,4	0,8	8,5
Charges NT courantes					-	-	-	0,0	-	-
Charges NT non courantes					-	-	-	-	-	-
TOTAL					4,3	12,2	13,0	14,5	14,3	36,8

Tableau 36. Soldes techniques des régimes AMO

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AMO-CNOPS	836,1	699,2	618,5	385,4	52,9	-12,6	30,1	148,7	476,5	-745,4
AMO- CNSS	1.873,3	2.093,0	1.994,5	2.005,4	3.043,8	2.885,5	3.201,2	3.397,2	2.975,8	2.997,4
AMO- Etudiants	-	-	-	-	16,5	15,1	13,0	57,9	72,1	115,8
Total	2.709,4	2.792,2	2.613,0	2.390,8	3.113,2	2.888,0	3.244,3	3.603,8	3.524,4	2.367,8

Tableau 37. Soldes financiers des régimes AMO

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AMO-CNOPS	281,2	289,3	379,5	482,2	342,9	274,9	273,7	232,2	700,0	253,5
AMO- CNSS	269,8	303,6	379,2	618,8	837,5	761,5	807,6	854,4	1.044,0	1.026,4
AMO- Etudiants	-	-	-	-	0,0	0,2	0,4	0,3	3,0	2,4
Total	551,0	592,9	758,7	1.101,0	1.180,5	1.036,5	1.081,7	1.086,8	1.747,1	1.282,2

Tableau 38. Soldes globaux des régimes AMO

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
AMO-CNOPS	832,9	747,8	743,6	439,4	118,8	-22,6	-2,8	62,4	820,8	-1.510,7
AMO- CNSS	1.912,7	2.359,0	2.181,6	2.303,1	3.107,5	2.865,2	3.816,5	3.927,9	3.969,0	1.229,6
AMO- Etudiants	-	-	-	-	15,1	9,4	6,7	50,5	66,4	109,7
Total	2.745,6	3.106,8	2.925,2	2.742,4	3.241,5	2.852,1	3.820,4	4.040,7	4.856,3	-171,4

Tableau 39. Réserves AMO-CNSS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédents cumulés	12.323,9	14.682,8	16.864,4	19.167,5	22.366,4	25.230,6	29.047,1	32.972,9	37.558,3	38.787,9
Réserves techniques	775,2	1.035,1	1.138,3	1.706,1	1.365,9	1.651,1	1.704,9	1.907,9	1.837,4	1.938,1
PSAP	666,6	887,0	924,9	1.423,1	994,8	1.184,0	1.131,7	1.222,3	1.043,2	899,8
Réserve de sécurité	108,6	148,1	213,4	283,0	371,0	467,1	573,3	685,6	794,2	1.038,3
Total	13.099,0	15.718,0	18.002,7	20.873,5	23.732,3	26.881,7	30.752,0	34.880,9	39.395,7	40.726,0

Tableau 40. Réserves AMO-CNOPS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédents cumulés	5.037,1	5.766,6	6.491,6	6.930,9	7.049,8	7.027,2	7.024,4	7.086,8	7.910,3	6.399,6
Réserves techniques	1.710,7	1.980,1	1.893,8	1.896,0	2.352,6	2.226,7	2.340,7	2.517,8	2.815,5	2.931,1
PSAP	870,0	1.112,1	997,2	950,5	1.327,1	1.105,2	1.140,1	1.290,0	1.543,0	1.607,5
Réserve de sécurité	840,7	868,0	896,5	945,5	1.025,5	1.121,5	1.200,6	1.227,7	1.272,4	1.323,6
Total	6.747,9	7.746,8	8.385,3	8.826,9	9.402,4	9.253,9	9.365,1	9.604,5	10.725,8	9.330,6

Tableau 41. Réserves AMO-ETUDIANTS

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédents cumulés					19,6	29,0	35,7	86,1	152,6	262,3
Réserves techniques					0,6	2,0	2,6	3,7	2,6	7,5
PSAP					0,4	1,8	2,3	3,1	1,6	6,2
Réserve de sécurité					0,1	0,2	0,3	0,6	1,0	1,3
Total					20,1	31,0	38,3	89,8	155,2	269,8

C. Secteur de la mutualité

Tableau 42. Bénéficiaires des sociétés mutualistes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs	832.494	855.818	869.007	875.935	890.560	851.677	862.200	866.610	865.029
Retraités	222.937	231.711	247.545	268.713	304.547	336.686	362.038	386.718	406.692
Conjoints survivants	65.868	68.278	70.879	74.180	87.865	90.173	93.316	98.259	103.169
Autres	2.052	2.159	2.238	2.353	19.121	19.097	19.390	18.109	16.242
Total adhérents	1.123.352	1.157.965	1.189.669	1.221.181	1.302.093	1.297.633	1.336.944	1.369.696	1.391.132
Conjoints	484.442	495.612	508.006	520.624	546.613	601.216	595.333	597.287	591.978
Enfants	1.003.507	1.019.660	1.032.452	1.045.539	1.084.076	1.178.955	1.142.544	1.132.293	1.111.910
Total ayants droit	1.487.949	1.515.272	1.540.458	1.566.163	1.630.689	1.780.171	1.737.877	1.729.579	1.703.888
Total bénéficiaires	2.611.301	2.673.237	2.730.127	2.787.344	2.932.801	3.077.823	3.074.840	3.099.294	3.095.039

Tableau 43. Adhérents des caisses autonomes

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actifs	707.764	728.990	760.690	765.501	754.381	791.535	807.815	809.621	792.457
Retraités	179.778	188.011	213.743	234.591	264.564	306.968	328.935	351.818	360.771
Conjoints survivants	30.875	32.391	33.945	34.482	36.605	42.673	44.831	41.523	42.575
Autres	1.554	1.642	1.702	1.784	1.855	1.919	2.909	988	1.023
Total adhérents	919.971	951.034	1.010.081	1.036.358	1.057.405	1.143.095	1.184.490	1.203.950	1.196.826

Tableau 44. Ressources des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Cotisations	1.872,7	1.963,0	1.966,2	2.111,5	2.019,2	2.183,3	2.256,5	2.377,3	2.365,9
Cotisations patronales	529,2	556,2	540,4	568,7	496,8	632,9	658,7	751,5	688,0
Cotisations - Couverture de base	422,1	446,8	430,1	455,2	456,9	460,8	472,6	553,8	487,8
Cotisations - Couverture complémentaire	16,4	16,7	15,7	16,8	17,9	150,7	164,2	175,8	176,7
Cotisations - Caisses autonomes	90,7	92,6	94,6	96,6	21,9	21,4	21,9	21,9	23,5
Cotisations salariales	1.188,1	1.229,0	1.232,7	1.324,8	1.269,2	1.275,6	1.301,8	1.305,8	1.335,3
Cotisations - Couverture de base	346,0	351,0	359,0	362,4	348,0	349,1	358,9	340,4	364,8
Cotisations - Couverture complémentaire	326,3	347,6	339,4	424,4	431,0	444,9	452,1	505,4	518,6
Cotisations - Caisses autonomes	515,8	530,4	534,3	538,0	490,2	481,6	490,8	460,0	451,9
Cotisations des pensionnées	154,8	176,5	192,5	217,4	252,9	276,3	290,1	316,3	338,5
Cotisations - Couverture de base	32,8	42,8	44,1	36,5	48,3	49,2	46,7	49,8	58,7
Cotisations - Couverture complémentaire	85,0	91,8	104,2	132,1	151,2	168,2	182,3	198,0	209,4
Cotisations - Caisses autonomes	37,0	41,9	44,2	48,8	53,4	58,8	61,1	68,4	70,4
Cotisations des indépendants ou professions libérales	29,0	37,7	38,5	40,6	55,6	56,7	57,9	60,3	68,9
Cotisations - Couverture de base	22,8	30,9	31,1	32,9	35,3	35,6	36,7	39,3	46,2
Cotisations - Couverture complémentaire	0,0	0,0	0,0	0,0	12,0	12,5	12,7	12,5	13,4
Cotisations - Caisses autonomes	6,2	6,8	7,3	7,6	8,3	8,5	8,5	8,4	9,3
Autres cotisations salariales	15,7	23,6	18,9	15,8	17,0	26,2	37,4	63,0	93,4
Cotisations - Couverture de base	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations - Couverture complémentaire	8,3	11,4	6,3	3,3	3,0	9,2	13,7	7,7	6,6
Cotisations - Caisses autonomes	7,4	12,2	12,6	12,4	14,0	17,0	23,7	55,3	86,7
Prélèvement sur la réserve de sécurité	0,0	0,8	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	0,0	0,0
Ajustements de cotisations	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	-1,4	3,6	3,7	4,0
Produits techniques d'exploitation	34,0	32,7	60,4	41,8	61,6	69,5	73,5	89,8	77,5
Produits des placements	16,7	17,9	32,6	16,0	51,7	64,4	72,6	128,5	136,9
Produits non techniques courants	272,3	364,9	424,3	498,9	254,3	274,9	289,5	265,0	200,3
Produits d'exploitations œuvres sociales	85,2	86,1	89,5	87,3	96,6	138,3	125,4	74,6	39,7
Produits financiers non techniques courants	172,4	261,7	312,0	383,3	128,9	96,4	116,1	139,1	113,7
Produits non techniques non courants	15,8	4,4	2,7	4,4	3,5	4,9	13,3	7,7	10,3
TOTAL	2.205,7	2.399,0	2.499,1	2.692,9	2.426,9	2.679,8	2.800,5	2.948,5	2.958,9

Tableau 45. Dépenses des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Prestations et frais	1.415,8	2.833,2	1.673,1	1.633,0	1.432,9	1.689,6	1.693,2	1.587,2	1.771,9
Prestations et frais payés	1.338,6	1.330,6	1.547,2	1.607,4	1.574,9	1.615,2	1.776,8	1.634,3	1.697,3
Prestations payées - maladie	920,3	844,6	1.007,2	1.028,9	1.041,4	1.126,7	1.126,9	1.171,5	1.146,0
Prestations payées - Couverture de base	586,4	582,5	601,3	608,3	632,9	642,3	644,6	666,7	645,1
Prestations payées - Couverture complémentaire	333,9	262,1	405,9	420,7	408,6	484,5	482,3	504,8	500,9
Prestations payées - autres risques	417,6	485,4	539,5	578,1	533,2	488,2	649,6	462,8	550,3
Frais accessoires	0,6	0,6	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,0	1,0
Variations des PSAP	-10,1	150,0	34,4	15,9	-67,6	46,4	-39,9	-11,6	47,9
Variations des provisions mathématiques	82,0	1.349,6	88,2	6,5	-77,7	24,0	-47,3	-39,6	22,7
Dotation à la réserve de sécurité	4,6	3,2	3,2	3,3	3,5	3,7	3,6	4,0	3,9
Variations des autres provisions techniques	0,9	-0,2	0,1	-0,2	-0,3	0,2	0,0	0,0	0,0
Charges techniques d'exploitation	261,1	359,4	414,6	534,1	390,5	442,2	467,6	421,4	582,4
Charges des placements	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	1,7	0,0	23,7	20,7
Charges non techniques courantes	172,2	182,3	172,6	165,0	156,4	159,2	153,3	142,8	127,9
Charges d'exploitations œuvres sociales	163,3	171,6	161,4	156,3	148,5	215,2	195,8	115,0	104,9
Charges financières non techniques courantes	7,0	8,9	9,1	6,7	5,8	6,1	2,9	1,9	3,6
Charges non techniques non courantes	14,6	8,7	8,0	10,1	15,2	18,8	13,2	18,9	19,8
TOTAL	1.864,6	3.383,6	2.268,3	2.342,1	1.995,1	2.307,5	2.327,4	2.194,0	2.522,6

Tableau 46. Soldes techniques des sociétés mutualistes

<i>En millions de dirhams</i>	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Couverture médicale de base	237,2	289,0	263,0	278,8	255,7	252,5	270,2	316,6	312,5
Couverture médicale complémentaire	102,1	205,3	59,7	156,0	206,4	301,1	342,7	394,7	423,8
Caisses autonomes	239,5	198,5	153,6	125,3	54,7	99,2	-43,6	151,3	91,5
Œuvres sociales	-78,2	-85,5	-71,9	-69,0	-51,9	-76,9	-70,5	-40,4	-65,2

H. Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances

Tableau 47. Activité de la CNRA

Gestion propre	• Régime complémentaire de retraite (RECORE)	• Rentes Accidents du Travail (AT)
	• Fonds de Retraite des Avocats du Maroc (FRAM)	• Rentes Accidents de la Circulation (AC)
	• Addamane Al Hirafi (ADH)	• Rentes du personnel de l'ex-administration des Fonds du Travail (Ex-FDT)
	• Capital Fin de Carrière (CFC)	
	• Systèmes de pensions figées	
	• Prestations de la caisse interne de retraites de l'OCP (CIR OCP)	
Gestion pour compte de tiers	• Gestion des pensionnés REDAL	• Rentes AT / SAHAM ASSURANCE
	• Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers (RRMCC)	• Charbonnages du Maroc (CDM)
	• Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca (CRAC)	• Fonds d'Entraide Familiale (FEF)
		• Fonds du Travail (FDT)
		• Aide aux veuves
		• Fondation AHLY

Tableau 48. Bénéficiaires de la CNRA

	2017	2018	2019	2020	2021
Gestion propre	101.660	108.853	114.344	124.212	125.712
Gestion pour compte de tiers	188.621	208.000	226.949	222.417	232.040
Total	290.281	316.853	341.293	346.629	357.752

Tableau 49. Ressources de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cotisations / Capitaux constitutifs reçus	976,5	1.238,7	1.335,2	1.721,6	2.085,9	2.338,8	1.978,3
Produits de placements	581,3	834,0	733,6	709,2	876,5	2.363,8	2.873,7
Produits d'exploitation	33,3	29,8	27,8	31,6	23,5	30,1	21,3
Produits non techniques courants	5,3	4,5	3,1	6,2	4,3	2,4	0,6
Produits non techniques non courants	0,5	1,0	0,0	0,2	0,3	0,1	0,0
Total	1.596,9	2.108,0	2.099,7	2.468,9	2.990,7	4.735,1	4.873,9

Tableau 50. Dépenses de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Prestations ou capitaux payés	770,1	856,1	1.016,1	1.199,4	1.323,8	1.520,6	1.587,2
Dotations des provisions techniques	681,2	997,0	746,8	1.058,7	1.429,0	1.607,4	1.042,7
Charges d'exploitation	81,6	79,4	91,4	107,1	105,4	107,8	115,8
Charges de placements	48,5	63,2	45,2	73,0	28,1	1.397,3	1.967,6
Charges non techniques non courantes	3,6	0,2	0,0	1,2	0,6	1,0	0,4
Total	1.585,0	1.996,0	1.899,6	2.439,4	2.887,0	4.634,1	4.713,8

Tableau 51. Soldes de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Solde technique	206,3	382,5	319,0	522,3	762,1	818,2	391,1
Solde Financier	532,7	770,7	688,4	636,2	848,4	966,4	906,0
Solde global	11,8	112,0	200,1	29,5	103,7	101,1	160,2

Tableau 52. Réserves de la CNRA

<i>En millions de dirhams</i>	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Provisions mathématiques	13.391,0	14.589,2	15.318,6	16.389,4	17.787,6	19.299,7	20.453,2
Provisions pour rentes à payer	548,2	343,4	355,7	344,5	374,3	462,8	352,8
Provisions pour renforcement des PM	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7	261,7
Fonds indemnités AC et autres provisions	83,0	96,4	110.925,4	114,3	122,4	127,4	127,3
Total	14.283,9	15.290,7	126.861,4	17.109,9	18.546,0	20.151,7	21.195,0

Liste des figures

Figure 1 : Rapport démographique des régimes de base	14
Figure 2 : Rapport démographique des régimes de retraite complémentaires	15
Figure 3 : Evolution du solde technique des régimes de base (en milliards de dirhams)	17
Figure 4 : Evolution du solde global des régimes de base (en milliards de dirhams)	17
Figure 5 : Evolution des réserves des régimes de base (en milliards de dirhams)	17
Figure 6 : Evolution des soldes techniques et financiers des régimes complémentaires (en millions de dirhams)	19
Figure 7 : Evolution du solde technique, du solde global et des réserves des régimes de retraite (en milliards de dirhams)	21
Figure 8 : Evolution des taux de couverture AMO	25
Figure 9 : Evolution du rapport Prestations et frais / Cotisations des régimes AMO	26
Figure 10 : Evolution du nombre des bénéficiaires des sociétés mutualistes (en millions)	27
Figure 11 : Evolution du solde global des sociétés mutualistes (en millions)	28
Figure 12 : Evolution du solde global de la CNRA (en millions de dirhams)	31

Liste des tableaux

Tableau 1. Evolution des actifs cotisants des régimes de base	34
Tableau 2. Evolution des bénéficiaires des régimes de base	34
Tableau 3. Couverture des actifs occupés par les régimes de base	35
Tableau 4. Rapport démographique des régimes de base	35
Tableau 5. Effectif des cotisants des régimes complémentaire	35
Tableau 6. Effectif des bénéficiaires des régimes complémentaire	36
Tableau 7. Taux de couverture complémentaire (Actifs)	36
Tableau 8. Taux de couverture complémentaire (Retraités)	36
Tableau 9. Cotisations des régimes de base	37
Tableau 10. Prestations des régimes de base	37
Tableau 11. Soldes techniques des régimes de base	37
Tableau 12. Soldes financiers des régimes de base	37
Tableau 13. Soldes globaux des régimes de base	38
Tableau 14. Réserves des régimes de base	38
Tableau 15. Placements des régimes de base	38
Tableau 16. Cotisations des régimes complémentaires	39
Tableau 17. Prestations des régimes complémentaires	39
Tableau 18. Soldes techniques des régimes complémentaires	39
Tableau 19. Soldes financiers des régimes complémentaires	39
Tableau 20. Soldes globaux des régimes complémentaires	40
Tableau 21. Réserves des régimes complémentaires	40
Tableau 22. Placements des régimes complémentaires	40
Tableau 23. Projections des soldes et réserves (en milliards de dirhams)	41
Tableau 24. Indicateur de pérennité financière	41
Tableau 25. Bénéficiaires des régimes AMO	42
Tableau 26. Assurés des régimes AMO	42
Tableau 27. Ayants droit des régimes AMO	42
Tableau 28. Taux de couverture de la population marocaine par l'AMO	43
Tableau 29. Taux de couverture des actifs occupés par l'AMO	43
Tableau 30. Ressources de l'AMO-CNSS	43

Tableau 31. Dépenses de l'AMO-CNSS	44
Tableau 32. Ressources de l'AMO-CNOPS	44
Tableau 33. Dépenses de l'AMO-CNOPS	45
Tableau 34. Ressources de l'AMO-ETUDIANTS	45
Tableau 35. Dépenses de l'AMO-ETUDINATS	46
Tableau 36. Soldes techniques des régimes AMO	46
Tableau 37. Soldes financiers des régimes AMO	46
Tableau 38. Soldes globaux des régimes AMO	47
Tableau 39. Réserves AMO-CNSS	47
Tableau 40. Réserves AMO-CNOPS	47
Tableau 41. Réserves AMO-ETUDIANTS	47
Tableau 42. Bénéficiaires des sociétés mutualistes	48
Tableau 43. Adhérents des caisses autonomes	48
Tableau 44. Ressources des sociétés mutualistes	49
Tableau 45. Dépenses des sociétés mutualistes	49
Tableau 46. Soldes techniques des sociétés mutualistes	49
Tableau 47. Activité de la CNRA	50
Tableau 48. Bénéficiaires de la CNRA	50
Tableau 49. Ressources de la CNRA	51
Tableau 50. Dépenses de la CNRA	51
Tableau 51. Soldes de la CNRA	51
Tableau 52. Réserves de la CNRA	51

Annexes

Annexe 1. Glossaire

A

Adhérent

Organisme employeur adhérent au régime de retraite pour le compte de ses employés. L'engagement de l'employeur porte sur le prélèvement des cotisations salariales sur les rémunérations servies aux employés et sur leur règlement avec les contributions patronales à la caisse de retraite.

Affilié

Employé affilié au régime de retraite suite à l'adhésion de son employeur. L'affilié paye la cotisation salariale et bénéficie, ainsi que ses ayants droit, des prestations garanties par le régime de retraite (pension de vieillesse, pensions d'ayants cause ou survivants, allocations familiales...).

Allocations familiales

Indemnités familiales servies par les régimes de retraite. Elles peuvent être accordées, selon le régime, soit aux actifs et aux retraités, soit aux seuls retraités.

Ayants droit

Conjoints et orphelins bénéficiant ou pouvant bénéficier d'une pension de réversion suite au décès d'un affilié en activité ou d'un retraité.

B

Bilan actuariel

Etat qui permet d'évaluer la situation financière d'un régime de retraite à une date future donnée à travers l'évaluation de ses engagements futurs et de ses ressources disponibles et futures, ce qui permet de dégager soit un excédent soit un déficit actuariel.

C

Capitalisation

Système de retraite où les cotisations et les contributions versées par les affiliés et leurs employeurs, inscrites dans des livrets individuels, sont investies dans le marché financier et revalorisées chaque année. L'affilié cotisant acquiert des droits de retraite gagés sur les provisions constituées et sur la politique de placement suivie par le gestionnaire du régime.

Contributions patronales

Sommes supportées par les employeurs dans le cadre de leur adhésion à un régime de retraite pour la constitution des droits à la retraite de leurs employés.

Cotisations salariales

Sommes prélevées par l'employeur adhérent au régime de retraite sur les rémunérations servies aux employés. Ces cotisations sont destinées à l'acquisition des droits. La cotisation salariale est exprimée soit en pourcentage de la rémunération, soit sous forme de forfait.

D

Déficit actuariel

Différence entre la somme des réserves disponibles à l'année de base et des recettes futures actualisées d'une part, et la somme des dépenses futures actualisées et de l'engagement à l'horizon des projections en « régime fermé » d'autre part.

P

Pension de retraite

Allocation servie régulièrement à l'affilié par le régime de retraite suite à la liquidation de ses droits à partir de la cessation d'activité pour limite d'âge ou départ anticipé à la retraite.

Pension de réversion

Pension servie aux ayants droit suite au décès de l'affilié actif ou du retraité titulaire d'une pension de retraite.

Pension d'invalidité

Allocation servie régulièrement aux affiliés victimes d'une invalidité entraînant une incapacité définitive ou temporaire d'exercer leurs fonctions.

R

Rapport démographique

Rapport entre le nombre des actifs cotisants du régime de retraite et celui des retraités.

Régime à cotisations définies

Système géré en répartition ou en capitalisation où le niveau de la prestation à servir est fonction des cotisations versées.

Régime à prestations définies

Système géré en répartition ou en capitalisation où le montant de la prestation est défini à l'avance. Le montant des cotisations est fixé notamment en fonction du niveau de ces prestations.

Répartition

Système appliqué le plus couramment aux régimes de base assis sur la solidarité intergénérationnelle. Les prestations de retraite sont réglées en utilisant les cotisations reçues pendant la même période. Quoiqu'il s'agit d'une gestion de trésorerie, le régime peut constituer des provisions alimentées par les excédents des recettes sur les dépenses annuelles et ce, dans le but de renforcer les résultats de sa gestion annuelle à court, moyen et long terme.

L'affilié cotisant acquiert des droits de retraite qui seront financés lors de leur liquidation par les contributions des générations suivantes. Il possède une créance gagée sur la solidarité intergénérationnelle et sur la pérennité du régime.

Revalorisation

Les pensions de retraite sont révisées ou revalorisées afin de protéger le pouvoir d'achat des bénéficiaires de pensions. Cette revalorisation peut reposer sur l'évolution des prix, l'évolution des salaires ou même le taux de croissance du PIB. Elle est soit automatique et annuelle soit épisodique en fonction d'une décision des pouvoirs publics ou des organes du régime de retraite.

S

Sociétés mutualistes

Groupements à but non lucratif, créés conformément au dahir n° 1-57-187 du 24 joumada II 1383 (12 novembre 1963) portant statut de la mutualité et qui, au moyen de cotisations de leurs membres, se proposent de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leur famille, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine.

T

Taux d'activité (net)

Rapport de la population active (actifs occupés et chômeurs) âgée de 15 ans et plus à la population totale du même âge.

Taux de charge technique

Rapport entre les prestations servies de l'année et les cotisations et contributions collectées.

Taux de remplacement

Rapport entre le montant de la première pension et le dernier salaire perçus.

Tiers-payant

Système de règlement direct, qui permet aux adhérents ou assurés bénéficiaires d'une couverture maladie de ne pas faire l'avance de leurs frais de soins. Sur présentation d'une carte d'adhésion ou d'un accord préalable de l'organisme assureur, ils peuvent obtenir du prestataire de soins, les soins dont ils ont besoin.

Annexe 2. Sigles et Abréviations

AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AT/MP	Accidents de travail/ Maladies professionnelles
BAM	Bank Al Maghrib
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de retraite
CIR OCP	Caisse interne de retraite de l'Office Chérifien des Phosphates
CMCAS	Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Action Sociale-Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable-Branche Electricité-
CMIM	Caisse Mutualiste Interprofessionnelle Marocaine
CMR	Caisse Marocaine des Retraites
CMR-RPC	Régime des pensions civiles géré par la Caisse Marocaine des Retraites
CMR-RPM	Régime des pensions militaires géré par la Caisse Marocaine des Retraites
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNRA	Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité sociale
CNSS-AF	Branche allocations familiales du régime de sécurité sociale de la CNSS
CNSS-CT	Branche court terme du régime de sécurité sociale de la CNSS
CNSS -LT	Branche long terme du régime de sécurité sociale de la CNSS
HCP	Haut-Commissariat au Plan
IPE	Indemnité de perte d'emploi
MAMT	Mutuelle d'Assistance Médicale et Prévoyance Sociale des Tabacs
MAS	Mutuelle d'Action Sociale
MDII	Mutuelle des Douanes et Impôts Indirects
MGBM	Mutuelle Générale Des Barreaux Du Maroc
MGEN	Mutuelle Générale de l'Education Nationale
MGPAP	Mutuelle Générale du Personnel des Administrations Publiques

MGPT	Mutuelle des Postes et Télécommunications
MNA	Mutuelle Nationale des Artistes
MODEP	Mutuelle de l'Office d'Exploitation des Ports
MPBP	Mutuelle de Prévoyance des Banques Populaires
MPSC	Mutuelle de Prévoyance Sociale des Cheminots
MUPRAS	Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc
MUGEPHAR	Mutuelle Générale des Pharmaciens et des Professionnels de la Santé
MUSMODEP	Mutuelle des unités sanitaires et sociales des employés et retraités de la société d'exploitation des ports
MUSFAAM	Mutuelles des unités sanitaires des fonctionnaires et agents assimilés du Maroc
OMFAM	Œuvres de Mutualité des Fonctionnaires et Agents Assimilés
ONEE	Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable
PPAP	Provisions pour Prestations à Payer
PM	Provisions Mathématiques
RCAR-RC	Régime complémentaire du Régime Collectif d'Allocation de Retraite
RCAR-RG	Régime général du Régime Collectif d'Allocation de Retraite
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SFSN	Société Fraternelle de secours mutuels et orphelinat du personnel de la Sûreté Nationale

Annexe 3. Principales hypothèses des projections actuarielles des régimes de retraite

1. CMR-RPC

Evolution des effectifs	Accroissement de la population de 1% par an sur 20 ans pour le personnel de l'Etat et de 0,5% pour celui des collectivités territoriales (CT), et remplacement des départs par la suite.
Evolution des salaires	Taux d'évolution par sexe et par âge dont la moyenne est de 4,43% pour le personnel de l'Etat et 4,2% pour le personnel des collectivités territoriales.
Mortalité	TV73-77 en 2021 et TV88-90 dès 2081
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2021 communiqués par Bank Al Maghrib.

2. CNSS (branche long terme)

Evolution des effectifs	Taux d'évolution annuels qui ressortent de la projection de la population marocaine (HCP 2014-2050), des hypothèses sur l'évolution des taux d'activité par classes d'âges et par sexe, du taux de salariat et celui du taux d'emprise des salariés du secteur privé (part des salariés du privé couverts par la CNSS).
Evolution des salaires	Taux d'évolution par sexe et par âge : Ces taux font ressortir une moyenne annuelle de 2,3%. Une correction de ces taux en 2022 est effectuée pour compenser la baisse de l'assiette des cotisations constatée entre 2019 et 2020 à la suite de la crise sanitaire.
Mortalité	TV73-77 en 2021 et TV88-90 dès 2081
Taux de rendement financier	3,0%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2021 communiqués par Bank Al Maghrib.

3. RCAR-RG

Evolution des effectifs	Personnel des établissements publics : application d'un taux de +1%/an (net des flux sortants : décès, liquidation des droits, passage à l'état inactif etc.) sur 20 ans et stabilisation sur le reste de la période de projection. Personnel de l'Etat et des collectivités territoriales : +0,5%/an durant les 20 premières années et stagnation sur le reste de la période de projection.
--------------------------------	--

Evolution des salaires	Table par âge dont la moyenne est de 4,3% pour le personnel des organismes publics, 2,5% pour le personnel de l'Etat et 3,6% pour le personnel des collectivités locales.
Mortalité	TV73-77 en 2021 et TV88-90 dès 2081
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2021 communiqués par Bank Al Maghrib.

4. CIMR

Evolution des effectifs	Type 1 : 1,5%/an jusqu'à l'horizon de projection Type 2 : 2500 personnes par an sur toute la période de projection.
Evolution des salaires	Type 1 : Table par âge dont la moyenne est de 5,3%.
Evolution annuelle de la valeur d'acquisition d'un point	3,5%
Mortalité	TV88-90
Taux de rendement financier	4,5%
Taux d'actualisation	Taux zéro coupon résultant des taux de référence des bons de trésor du 31/12/2021 communiqués par Bank Al Maghrib.



Adresse : Avenue Al Araar, Hay Riad, Rabat - Maroc

Tél : +212 (5) 38 06 08 18

Fax : +212 (5) 38 06 08 99 / 08 01

E-mail : contact@acaps.ma

Site web : www.acaps.ma